

INTRODUCTION - RECUEIL DES PROFILS DE PAYS 2002

Le programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) à Rio de Janeiro en 1992, a souligné le rôle important que les États devaient jouer dans sa mise en oeuvre au niveau national. Il y était recommandé que les États envisagent d'établir des rapports nationaux et de communiquer les informations y figurant à la Commission du développement durable, notamment à propos des activités entreprises pour mettre en oeuvre Action 21, des obstacles et problèmes auxquels ils se heurtaient, et de toute autre question liée à l'environnement et au développement qu'ils jugeaient pertinente.

Les gouvernements ont donc commencé à préparer en 1993 des rapports nationaux pour les soumettre à la Commission. Après avoir suivi cette pratique pendant deux ans, la Commission a décidé qu'il serait utile de disposer d'une version abrégée des rapports nationaux présentée jusqu'alors. En 1997, son secrétariat a publié le premier recueil des profils de pays à l'occasion de la révision quinquennale du Sommet Planète Terre (Rio +5). Y sont résumés, pays par pays, tous les rapports nationaux soumis entre 1994 et 1996; chaque profil faisait le point des progrès réalisés au titre de chacun des chapitres du programme Action 21.

Les profils de pays ont les objectifs suivants:

- Aider les pays à suivre leurs propres progrès;
- Partager leurs expériences et leurs informations avec d'autres;
- Servir de mémoire institutionnelle pour suivre et consigner les mesures adoptées au plan national afin de mettre en oeuvre Action 21.

Un deuxième recueil de profils de pays sera publié à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable qui aura lieu à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. Chaque profil porte sur les 40 chapitres d'Action 21, ainsi que sur les questions dont la Commission a traité séparément depuis 1997, notamment le commerce, l'énergie, les transports, le tourisme durable et l'industrie.

Les profils de pays 2002 fournissent l'aperçu le plus complet à ce jour de l'état de mise en oeuvre au niveau national des recommandations contenues dans le programme Action 21. Chaque profil est basé sur des informations mises à jour à partir de celles contenues dans les rapports nationaux présentés chaque année par les gouvernements.

Préparer des rapports nationaux est rarement chose facile. Mais il peut être productif et gratifiant de faire le point de ce qui a été réalisé en renforçant la communication, la coordination et la coopération entre divers organismes, institutions et groupes nationaux. Il faut espérer que les informations contenues dans ce recueil de profils de pays seront des outils précieux pour tirer les leçons de l'expérience et des connaissances acquises par chaque pays dans sa quête du développement durable.

NOTE A L'INTENTION DES LECTEURS

La série des aperçus de programmes de pays de 2002 présente des informations sur la mise en oeuvre d'Action 21 par pays et par chapitre (à l'exception des chapitres 1 et 23, qui constituent des préambules). Depuis la tenue de la Conférence de Rio en 1992, la Commission du développement durable a expressément examiné des questions qui ne faisaient pas l'objet de chapitres distincts dans Action 21. Ces questions, le commerce, l'industrie, l'énergie, les transports et le tourisme durable, sont donc traitées dans des sections distinctes dans les aperçus de programmes de pays. Les renseignements visant plusieurs chapitres d'Action 21 étroitement liés, par exemple les chapitres 20 à 22, qui traitent de la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux, des déchets solides et des déchets radioactifs, respectivement, ou les chapitres 24 à 32, qui portent sur le renforcement du rôle des principaux groupes, figurent sous le même intitulé. Enfin, les informations se rapportant aux chapitres 16 et 34, qui traitent le premier de la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques, le second du transfert de techniques écologiquement rationnelles, de la coopération et de la création de capacités, ont été regroupées sous le même intitulé, étant donné qu'elles sont relativement peu abondantes.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES.....	1
CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES – COMMERCE.....	5
CHAPITRE 3: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	6
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION	7
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION – ENERGIE.....	9
CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION – TRANSPORT.....	12
CHAPITRE 5: DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABLE.....	15
CHAPITRE 6: PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE.....	17
CHAPITRE 7: PROMOTION D’UN MODEL VIABLE D’ETABLISSEMENTS HUMAINS.....	19
CHAPITRE 8: INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L’ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT.....	20
CHAPITRE 9: PROTECTION DE L’ATMOSPHERE.....	23
CHAPITRE 10: CONCEPTION INTEGREE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES.....	26
CHAPITRE 11: LUTTE CONTRE LE DEBOISEMENT.....	28
CHAPITRE 12: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE.....	30
CHAPITRE 13: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES.....	31
CHAPITRE 14: PROMOTION D’UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE.....	32
CHAPITRE 15: PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE.....	34
CHAPITRE 16 ET 34: TRANSFERT DE TECHNIQUES ET BIOTECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITES.....	36
CHAPITRE 17: PROTECTION DES OCEANS ET DE TOUTES LES MERS – Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES – ET DES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES.....	39
CHAPITRE 18: PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE: APPLICATION D’APPROCHES INTEGREEES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L’UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU.....	41
CHAPITRE 19: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX.....	43

CHAPITRE 20 A 22: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS DANGEREUX, DES DECHETS SOLIDES ET DES DECHETS RADIOACTIFS, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE.....	44
CHAPITRE 24 A 32: RENFORCEMENT DU ROLE DES PRINCIPAUX GROUPES.....	47
CHAPITRE 33: RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS.....	50
CHAPITRE 35: LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE.....	51
CHAPITRE 36: PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION.....	53
CHAPITRE 37: MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT.....	55
CHAPITRE 38: ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX.....	56
CHAPITRE 39: INSTRUMENTS ET MECANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX.....	57
CHAPITRE 40: L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS.....	59
CHAPITRE: INDUSTRIE.....	60
CHAPITRE: TOURISME DURABLE.....	61

LISTE DES SIGLES COURAMMENT UTILISES

ACS	Association des États des Caraïbes
ADRD	Agriculture et développement rural durables
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
AL21	Agenda Local 21
AME	Accord multilatéral de l'environnement
ANASE	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
APD	Aide publique au développement
APEC	Association de coopération économique Asie-Pacifique
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CBD	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe
CDD	Commission du développement durable des Nations Unies
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEEI	Comptabilité écologique et économique intégrée
CEI	Communauté d'États indépendants
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CICDD	Centre international de commerce et de développement durable
CILSS	Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CIUS	Conseil international des unions scientifiques
CMA	Conseil mondial de l'alimentation
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDM	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
CNULCD	Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification
COI	Commission océanographique intergouvernementale
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DSRP	Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EIE	Étude d'impact sur l'environnement
EPID	Etats des petites îles en voie de développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIAD	Fondation internationale pour l'assistance au développement

FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GCRAI	Groupe consultatif de la recherche agricole internationale
GEMS	Système mondial de surveillance continue de l'environnement (PNUE)
GES	Gaz à effet de serre
GESAMP	Groupe mixte d'experts chargés d'étudier les aspects scientifiques de la pollution des mers
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GLOBE	Organisation mondiale des parlementaires pour la protection de l'environnement
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IFCS	Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
ISDR	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
ISO	Organisation internationale de normalisation
LICR	Lutte intégrée contre les ravageurs
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
MSDN	Maintient des stratégies du développement national
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisations non gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSID	Programme commun co-parrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAEN	Plan d'action de l'environnement national
PCE	Programme coopératif sur l'environnement par l'Asie du sud
PISSC	Programme international sur la sécurité des substances chimiques
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement Union mondiale pour la protection de la nature
PPP	Partenariat publique et prive
RISCPT	Registre international des substances chimiques potentiellement toxiques
SIG	Système d'information géographique
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
SMO	Système mondial d'observation (OMM/VMM)
SPREP	Programme régional pour l'environnement du pacifique du sud

TIC	Technologies de l'information et des communications
UE	Union européenne
UICN	Union Internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles
UMA	Union du Maghreb arabe
UNDRO	Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNU	Université des Nations Unies
VAM	Veille atmosphérique mondiale (OMM)
VIH/sida	Virus de l'immunodéficience humaine/syndrome d'immunodéficience acquise
VMM	Veille météorologique mondiale (OMM)
WWF	Fonds mondial pour la nature
ZEE	Zone économique exclusive

CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN TUNISIE EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES

Prise de décisions: Les ministères responsables de la prise de décisions sont les Ministères horizontaux intervenants en matière de coopération internationale, notamment le Ministère des Affaires Etrangères, le Ministère du Développement Economique, le Ministère des Finances, et le Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur. Le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire intervient en tant qu'opérateur en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Les collectivités locales prennent l'initiative de signer des accords de jumelage avec des communes appartenant à des pays frères et amis. La stratégie de la Tunisie repose sur une ouverture croissante sur son environnement extérieur. Au niveau méditerranéen, un intérêt particulier est accordé à l'intégration dans l'espace méditerranéen. En effet, la Tunisie a signé et ratifié depuis 1976 la convention de Barcelone ainsi que ses protocoles et a adhéré au Plan d'Action Pour la Méditerranée. La Tunisie bénéficie de fonds Meda pour la promotion du développement durable notamment pour la réalisation de projets de développement de zones rurales. Suite à la conférence de Barcelone relative au partenariat euro-méditerranéen et dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen, la Tunisie a participé dans la conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'Environnement qui a été organisée à Helsinki en 1997 et qui a mis en place un programme d'actions prioritaires pour la protection de l'environnement dans l'espace euro-méditerranéen. Sur le plan africain, la Tunisie a toujours manifesté sa solidarité avec les pays de ce continent auquel elle a donné son nom «Ifriquia». La Tunisie joue, par ailleurs, un rôle très actif sur le plan africain surtout dans le cadre de la Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification. La Tunisie a été parmi les premiers pays à la signer et à la ratifier. Les experts et spécialistes tunisiens ont joué un rôle important dans l'assistance de certains pays touchés dans le processus de concertation et de préparation de leur plan d'action (PAN). D'autre part, la Tunisie participe régulièrement aux réunions du conseil des ministres africains de l'environnement qui se tiennent, généralement, parallèlement aux sessions du Conseil d'Administration du PNUE. Au niveau arabe, le renforcement de la coopération entre les pays arabes constitue une priorité dans le cadre de la politique tunisienne qui vise aussi bien l'ouverture sur l'extérieur mais également une concertation plus grande avec les pays frères et amis dans les processus régionaux de coopération. Cette coopération active est de plus en plus consolidée à travers la signature de plusieurs accords de coopération entre la Tunisie et les pays arabes dont notamment l'Egypte, la Palestine, le Yemen, l'Emirats Arabes Unis, la Jordanie, et le Maroc. Au niveau maghrébin, la coopération dans le cadre maghrébin constitue une priorité pour laquelle la Tunisie accorde la plus grande attention. En effet, sa concrétisation vient soit par le biais de programmes régionaux concernant les cinq pays de l'UMA, soit par des programmes et actions mis en œuvre de façon bilatérale, dont notamment le projet sur les nappes aquifères du Sud entre la Tunisie, la Libye et l'Algérie. La Tunisie a participé activement à la préparation des textes des conventions et protocoles et aux négociations relatives au développement durable qui ont été menées au sein des groupes de travail et durant les conférences des parties. Dans le cadre du suivi des conclusions et des décisions des conférences des parties de ces conventions et protocoles, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire a engagé les actions nécessaires pour améliorer le cadre juridique national de protection de l'environnement et réaménager les instruments et mécanismes de sa gestion pour les rendre plus adaptés aux impératifs du développement durable. Les groupes qui participent le plus au processus décisionnel en matière de coopération internationale sont les collectivités publiques locales, les ONG, les groupements des professionnels, les communautés scientifique et technique, les femmes et les enfants, et le secteur privé tunisien. En ce qui concerne le contre-coup de la libéralisation des échanges et de la mondialisation, elles pourraient toucher les intérêts économiques de certains opérateurs tel que les petites et les moyennes entreprises et certains groupes sociaux tels que les jeunes et les travailleurs. L'Etat a mis en place un programme ambitieux de mise à niveau des entreprises industrielles.

Programmes et projets: Il existe des programmes ayant pour objet un financement multilatéral. Trois projets portent sur les énergies renouvelables notamment l'installation de chauffe-eau solaire. Dans le domaine des changements climatiques, deux projets, l'un national et l'autre maghrébin, sont financés par le FEM. D'autres projets en matière de diversité biologique ont dernièrement bénéficié d'accords de financement du FEM. Par ailleurs, et dans le cadre du programme de micro-financements du FEM, un bon nombre d'ONG tunisiennes a

bénéficié de financements pour réaliser des projets de protection de l'environnement notamment en ce qui concerne la sauvegarde de parcs naturels et espèces végétales locales ainsi que des projets de renforcement de capacités. Dans le prolongement du Sommet de la Terre et en application des recommandations de la Commission du Développement Durable relatives au programme sur les indicateurs du développement durable, la Tunisie a contribué pleinement à la mise au point des indicateurs et à l'établissement des fiches méthodologiques pour tester ces indicateurs. La coopération avec le PNUD a porté, en particulier, sur l'appui aux efforts nationaux dans des domaines de la sensibilisation et la communication environnementales, du renforcement des capacités nationales, de la promotion du secteur privé et des ONGs. La coopération avec le PNUD a permis, en particulier, la mise en œuvre d'un programme intégré en matière de sensibilisation, d'information, d'éducation et de formation des cadres spécialisés en environnement. Une des principales réalisations de la coopération en matière d'environnement avec le PNUD est l'Observatoire de l'Environnement et de Développement qui porte sur la dotation du pays d'un système et d'un dispositif capables d'assurer une surveillance continue et efficace de l'état de l'environnement pour le développement durable. La Tunisie a bénéficié également de l'appui financier et de l'assistance technique des agences des Nations Unies pour notamment l'élaboration de l'inventaire de la biodiversité et l'élaboration de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité dans le cadre de la coopération avec le PNUD et la Banque Mondiale et avec la participation financière du Fonds pour l'Environnement Mondial. Pour l'élimination des substances détruisant la couche d'Ozone, l'ONUDI et le PNUD ont assisté la Tunisie dans ses efforts pour éliminer l'usage et la production des substances détruisant la couche d'ozone. L'ANPE a mis sur pieds un programme de substitution de ces produits et a fourni l'assistance technique requise aux industriels pour l'élimination des CFCs dans les unités de production. Un projet pilote d'élimination du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des dates est également en cours. S'agissant des principaux programmes ayant pour objet l'apport de ressources financières aux fins du développement durable, plusieurs programmes et activités de coopération ont bénéficié de l'aide financière et de l'assistance technique des différents pays partenaires tels que les secteurs de l'assainissement et de la gestion des déchets. En matière de préservation des ressources naturelles et de lutte contre la désertification, elles constituent également des axes majeurs de la politique tunisienne. S'agissant de la création des parcs urbains, les pays partenaires de la Tunisie dans le domaine de l'environnement ont contribué par l'aide financière apportée au Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire à la réalisation de plusieurs parcs urbains qui s'insèrent dans le cadre du plan national des parcs urbains. En effet, les parcs urbains qui ont été réalisés dans le grand Tunis sont le fruit d'une coopération active avec la Hollande (Parc El Mourouj) et la Suède (Ennahli et Farhat Hached). Pour ce qui est des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, les principaux partenaires de la Tunisie au niveau de la coopération internationale pour leur promotion, sont l'Espagne, la Belgique, la France, le Canada, et la Chine. En matière d'assistance technique dans les domaines du renforcement des capacités pour la conception et l'exécution des politiques économiques, plusieurs programmes d'assistance technique visent, en collaboration avec les pays partenaires et les instances internationales spécialisées, la mise en œuvre de la politique de formation. A ce titre, le programme MANFORM a été réalisé en coopération avec l'Union européenne. En ce qui concerne l'éducation en matière de développement durable, il s'agit d'un axe majeur de la politique tunisienne qui vise la réorientation de l'éducation vers la promotion du développement durable et l'amélioration des capacités des individus à s'attaquer aux problèmes environnementaux. Dans ce domaine, la Tunisie a été épaulée par plusieurs instances nationales et pays partenaires, notamment le Programme des Nations Unies Pour le Développement, UNICEF, la France et le Canada (ACDI).

Etat de la situation: La Tunisie a toujours été et demeure un havre de paix et de stabilité dans la région, et a donc des relations d'amitié avec plusieurs pays dans le monde. De part sa position géographique, la Tunisie a un partenaire privilégié, l'Union Européenne, avec qui elle a signé en 1995, un accord de partenariat pour le développement durable. En raison du statut de pays émergent acquis par certains pays en développement, notamment la Tunisie, l'aide publique bilatérale au développement est en constante régression. Cette aide est plutôt destinée à d'autres pays jugés par les bailleurs de fonds comme pays prioritaires tels que les PMA. Pour ce qui est de l'aide publique multilatérale au développement (contribution aux organisations multilatérales), elle représente actuellement plus du tiers de la totalité des financements acquis dans le domaine de l'environnement. Elle pourrait progresser dans le futur étant donné que les pays européens partenaires proposent la substitution de l'aide bilatérale par des mécanismes et des programmes de coopération régionale et multilatérale. En ce qui concerne l'allègement de la dette ou du service de la dette, le programme de recyclage de la dette avec la Hollande touche à sa fin. Le programme de recyclage de la dette avec la Suède connaîtra cette année le démarrage de deuxième tranche. Les

défis qui se présentent lorsqu'il s'agit d'établir des partenariats entre la Tunisie et les pays développés sont notamment le transfert des technologies propres et respectueuses de l'environnement et la mobilisation des ressources de financements dans le cadre de l'aide publique au développement. En ce qui concerne les partenariats entre la Tunisie et les pays en développement, il existe des difficultés pour mobiliser les financements nécessaires à l'échange d'expérience entre les pays ayant le même niveau de développement. La régression de l'aide au développement apportée par les pays développés aux pays en voies de développement constitue une préoccupation pour la Tunisie.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Les mesures prises pour sensibiliser le public sur la nécessité d'une coopération internationale plus étroite aux fins de développement sont notamment l'élaboration, en collaboration avec tous les secteurs de la société, des stratégies visant à intégrer l'environnement et le développement à tous les aspects de l'enseignement, et le renforcement des organismes impliqués dans des programmes d'éducation environnementale. Plusieurs programmes d'enseignement et d'éducation sont destinés à la formation des spécialistes dans le domaine de la coopération. Les aspects relatifs au droit international, aux relations internationales, au commerce international et aux institutions internationales sont intégrés dans les programmes de formation des hauts cadres de l'école nationale d'Administration.

Information: Les informations et les données relatives à la coopération sont publiées dans le rapport annuel sur l'état de l'environnement, les ateliers, les séminaires, les rencontres aussi bien nationales qu'internationales. Aussi, le ministère est en train d'actualiser un site web. Le CITET dispose déjà d'un site.

Recherche et technologies: Les priorités actuelles de la Tunisie sont la promotion du concept Production Plus Propre et le renforcement institutionnel en matière des technologies de l'environnement, qui sont d'ailleurs complémentaires pour assurer le développement durable. Dans le cadre de l'encouragement des technologies écologiquement rationnelles dans le cadre d'une coopération internationale, l'état a adopté une politique d'aide aux entreprises afin de leur permettre d'accéder aux compétences et méthodes de production appropriées au développement durable. Si la protection de l'environnement est une mission centrale de l'état dans l'étape actuelle, certaines activités liées à la fourniture de services environnementaux (assainissement, collecte des ordures ménagères, recyclage..) peuvent être confiées au secteur privé. Par ailleurs, les entreprises industrielles sont épaulées dans leur effort de dépollution industrielle par l'état à travers le Fonds de Dépollution (FODEP). Le gouvernement joue un rôle d'orientation et d'encadrement pour la promotion des technologies écologiquement rationnelles dans le cadre de la coopération internationale.

Financement: S'agissant du recours au financement extérieur, les domaines ciblés généralement axés sur l'infrastructure, le transport, les télécommunications, la santé, l'enseignement, la formation professionnelle, la mise à niveau industrielle, l'agriculture, l'énergie, l'investissement ainsi que la protection de l'environnement.

Coopération: La Tunisie a un partenaire privilégié, l'Union Européenne, avec qui elle a signé en 1995, un accord de partenariat pour le développement durable. Il est à signaler que le nouveau partenariat euro-méditerranéen dans lequel s'inscrit l'accord entre la Tunisie et l'Union Européenne vise la création d'un espace économique euro-méditerranéen basé sur quatre instruments de base: l'établissement d'une zone de libre échange à l'horizon 2010, le renforcement de la coopération financière, l'approfondissement de la coopération économique, sociale et scientifique et l'initiation d'un dialogue politique réel entre les partenaires. Il existe par ailleurs un projet transfrontalier tuniso-algérien de lutte contre la désertification dans la région Nefta-El Oest coordonné par les instances de l'UMA. La Tunisie participe activement à la mise en œuvre des conventions et traités internationaux. Depuis la conférence de Rio 1992 la Tunisie a notamment ratifié l'amendement de la convention relative aux zones humides d'importances particulièrement connues comme habitats de la sauvagine, le Protocole de Montréal amendé relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique, la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, et la convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. La Tunisie a joué un rôle actif au niveau de l'adoption de la convention sur la lutte contre la désertification et de sa mise en œuvre au niveau africain, notamment par l'appui technique à certains pays africains, pour la préparation du PAN de lutte contre la

désertification. En matière de dette, en dépit des grands efforts consentis pour améliorer le service de la dette et le maintenir à un niveau acceptable (autour de 20 %) les encours de la dette continuent de s'accroître: 5.350 millions de dollars en 1989 et 7.540 millions de dollars en 1993. La Tunisie a lancé un appel au recyclage de la dette des pays en voie de développement dans des projets d'environnement et de développement durable.

* * *

CHAPITRE 2: COOPERATION INTERNATIONALE VISANT A ACCELERER UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN TUNISIE EN DEVELOPPEMENT ET POLITIQUES NATIONALES CONNEXES - COMMERCE

Prise de décisions: La Tunisie adopte une politique économique d'ouverture sur l'extérieur qui vise la promotion des échanges internationaux. Après son adhésion à l'OMC, elle a conclu un accord d'association avec l'Union européenne dont la principale composante est l'instauration progressive d'une zone de libre échange. La politique tunisienne du commerce extérieur est marquée par la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'union européenne, le programme de démantèlement tarifaire est déjà entamé et de manière anticipée depuis 1996 afin d'alléger les coûts de production et renforcer, par la même, la compétitivité des produits tunisiens. Concomitamment, l'adhésion de la Tunisie à l'OMC se traduit, en plus de l'élimination des barrières tarifaires et non tarifaires concernant les produits industriels, par des engagements nouveaux qui concernent le secteur agricole et qui portent sur la conversion de toutes les mesures non tarifaires en équivalant tarifaires et la réduction, sur plusieurs années, des subventions et des tarifs douaniers. Parallèlement, des efforts sont déployés pour dynamiser la coopération commerciale avec les pays frères et amis et notamment ceux du Maghreb et des pays arabes. La politique tunisienne vise l'attraction des investissements extérieurs vers les différents secteurs économiques tunisiens.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 3: LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Prise de décisions: La prise de décisions en matière de lutte contre la pauvreté relève du Ministre des Affaires Sociales, du Secrétariat d'Etat pour le Fonds National de Solidarité, du Conseil Économique et Social et de la Commission Nationale de Développement Durable. Les principaux groupes intéressés comprennent les ONG socio-économiques, placées sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales qui les associe dans la conception et la réalisation des programmes pour améliorer l'état des communautés pauvres. La priorité nationale consiste à mettre en place une stratégie de développement humain durable par le biais de la promotion de l'emploi et des transferts sociaux appropriés. Les fondements de la politique nationale de lutte contre la pauvreté sont: s'occuper des familles et personnes démunies en les intégrant aux circuits bancaires et de production (ateliers artisanaux et de manufacture des handicapés producteurs.); créer des emplois stables et durables dans les zones d'ombre et à travers les programmes de développement rural intégré et de développement urbain intégré (PDRI et PDUI) qui sont des exemples de développement local et régional; et intégrer les groupes vulnérables en développant la formation professionnelle et le savoir technique chez les jeunes et les femmes dans le monde rural et les quartiers urbains sous-intégrés.

Programmes et projets: En plus des programmes sociaux habituels (familles productives, appui aux handicapés et aux chômeurs), la Tunisie vient d'instituer un nouveau programme de solidarité nationale, qui vise éradiquer la pauvreté qui sévit dans les zones aux ressources économiques faibles, appelées zone d'ombre (856 zones en Tunisie, aussi bien en zones urbaines que rurales). L'Institut National de Statistiques (INS) définit le seuil de pauvreté à partir du modèle de consommation. Sur la base de cet indicateur, le niveau de pauvreté en 1980 était de 12.9%, et en 1990 de 6.7%. Il avoisine les 6% actuellement (1996).

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Les ressources financières de ce programme sont assurées par un mécanisme de mobilisation de fonds basé sur les donations volontaires des personnes physiques et morales et de budget de l'Etat. C'est le Fonds 2626, qui est périodiquement alimenté grâce à des campagnes nationales et locales du type téléthon qui se déroulent annuellement. Ce programme améliore la situation socio-économique des zones d'ombre, développant l'emploi durable et les sources d'énergie pour améliorer les conditions de vie. Il faut également souligner les contributions du Fonds de Solidarité, et au niveau de la coopération internationale, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION

Prise de décisions: La prise de décisions en matière de modification des modes de consommation relève des Ministères de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, du Développement Économique, de l'Industrie, et du Commerce. Les principaux groupes intéressés sont les ONG de défense des consommateurs. La priorité nationale consiste à asseoir les fondements d'une politique de modification du mode de consommation sur la base de besoins nutritionnels bien définis. Les objectifs nationaux sont de réduire la malnutrition de carence, modifier le mode de consommation alimentaire en indexant les besoins en mode viable aux systèmes de production et qui réduisent les maladies (encourager les modes basés sur la consommation végétale), mettre en place un plan directeur de mode de consommation viable, et réduire la surconsommation, par la gestion de la demande en eau, la lutte contre le gaspillage et la maîtrise de l'énergie et la promotion des utilisations économes en énergie. En 1995, un débat sur les politiques de consommation et de production a eu lieu avec la participation des entités suivantes: ministères, parlement, établissements universitaires, industriels, groupes de défense des consommateurs, ONG, médias et collectivités locales. Le résultat a été un échange de vues très sommaire lors de l'élaboration du chapitre concerné de l'Agenda 21 National (1994-1995). L'échange était avec la communauté des scientifiques et la participation de quelques ONG.

Programmes et projets: Voir sous **Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation.**

Etat de la situation: Les études de l'Institut National des Statistiques montrent que l'alimentation et l'habitat constituent encore plus de 65% de la consommation par an et par personne (structure des dépenses). Cette proportion était de 80 % en 1975. Le centrage sur les modes de consommation alimentaire est important pour: assurer la modification de ces derniers, éradiquer la malnutrition, équilibrer les modes de consommation. Les protéines et calories d'origine végétale étaient de 66% (1960) et 52% (1990) et les protéines et calories d'origine animale 19% (1960) et 23% (1990). L'évolution des modes de production et de consommation provient de l'application des stratégies de lutte contre la pollution, le gaspillage d'énergie et d'eau (ressources naturelles de base et rares) et l'amélioration de la gestion des déchets (soucis environnementaux et, en partie seulement, économiques pour les entreprises agricoles et industrielles). Les actions engagées pour l'amélioration des modes de consommation ont porté sur la multiplication des messages d'information, en particulier en matière de nutrition, l'instauration d'un débat national (engagé en 1995) sur les politiques de consommation avec la participation de ministères, du Parlement, du secteur privé, d'ONG, de scientifiques et des médias et la mise en place d'une organisation de défense de consommateur.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: De plus, en matière de politiques gouvernementales ayant des incidences sur la consommation et la production, il faut souligner que l'information de masse et la sensibilisation constituent un majeur de la politique de protection de l'environnement et du développement durable en Tunisie. Les structures de la société et du gouvernement déploient des efforts importants dans ce domaine. On note par exemple la multiplication des radios régionales (5) qui appuient la radio nationale, les programmes télévisés avec attention particulière aux jeunes (Canal de la Jeunesse). Il faut également souligner les programmes d'éducation avec la production d'outils didactiques, les campagnes visant à changer le comportement des citoyens vis-à-vis de l'environnement (mascotte Labib,...) et l'évaluation de l'effet des programmes et actions de sensibilisation sur le public.

Information: Voir sous **Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation.**

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Le financement des efforts dans ce domaine provient du Budget national et financement extérieur dans le cadre de la mise à niveau de l'industrie et du commerce en Tunisie.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION - ENERGIE

Prise de décisions: Les organismes gouvernementaux responsables de la prise de décisions sont le Ministère de l'Industrie, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère du Transport, l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement, et l'Agence Nationale des Energies Renouvelables. Un grand nombre de lois et règlements portent sur l'énergie et les aspects énergétiques de l'atmosphère et des transports. Il y a notamment le décret n° 87-51 du 13 janvier 1987 portant institution de l'obligation de la consultation préalable de l'Agence pour la Maîtrise de l'Energie pour les projets grands consommateurs d'énergie, l'élaboration de normes relatives à la qualité de l'air ambiant promulguées en 1995 (normes NT 106 004), la loi n° 92-122 du 29 décembre 1992 relative à la loi de finance pour l'année 1993, à travers laquelle un fonds de dépollution a été institué, le décret n° 98-2532 du 18 décembre 1998 relatif à l'Agence Nationale des Energies Renouvelables (ANER) et le décret n°2000- 124 du 22 mai 2000 fixant l'organisation administrative et financière et modalités de fonctionnement de l'ANER. Dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques, la Tunisie a entrepris le Programme d'action "Énergie 2010" visant la réalisation d'une significative économie d'énergie à l'horizon 2010. Les principaux éléments de la stratégie nationale d'énergie durable de la Tunisie sont le développement de la production d'énergie renouvelable, le développement de la production des petits gisements marginaux d'hydrocarbures, l'accès à l'énergie électrique à l'ensemble des couches sociales, et l'accès à l'énergie aux couches défavorisées à des prix subventionnés. Les objectifs pour la période 2000-2010, sont une économie d'énergie d'environ 5 Mtep d'énergie finale, l'introduction de 3 cycles combinés pour la production d'électricité, l'installation d'une capacité de 200 MW d'origine éolienne, l'installation d'un million de m² de chauffe eau solaire, un taux d'électrification de 100% dans les deux milieux urbain et rural, et une réduction des émissions d'environ 15 millions de tonnes de CO₂. Les objectifs à partir de 2010 sont une économie d'énergie annuelle supérieure à un million de tep d'énergie finale et une réduction annuelle des émissions d'environ 3 millions de tonnes de CO₂. Les principaux groupes qui participent au processus de décision sont les collectivités locales, les unités industrielles et les communautés scientifiques. S'agissant du secteur privé, il est appelé à financer les projets concernant différentes filières, notamment celle de la production d'électricité d'origine éolienne et la promotion de la production de bio-gaz. Les ONGs, notamment l'Alliance "Femme et Environnement", participent à la diffusion des foyers améliorés pour la réduction de consommation de bois. L'association pour la défense des consommateurs participe aussi aux études de tarification de l'énergie.

Programmes et projets: Les principaux programmes entrepris dans le but d'améliorer l'accessibilité de l'énergie aux ménages urbains et ruraux sont le développement du réseau de transport et de distribution du gaz naturel dans le milieu urbain, et l'électrification de 10000 ménages ruraux par l'énergie solaire. Dans le but d'offrir des solutions de remplacement aux sources d'énergie épuisables à l'intention des ménages urbains et ruraux pour assurer leur consommation, le Programme de développement des énergies renouvelables a été entrepris. Les mesures engagées pour fournir l'énergie aux ménages à faible revenu consistent à subventionner le prix de l'énergie utilisée par les couches sociales défavorisée, la diffusion des foyers améliorés (réduction de consommation de bois) et l'électrification rurale par l'énergie solaire des régions isolées (notamment par le Fonds National de Solidarité 26/26). Les principaux programmes contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ont porté sur l'énergie et les forêts. Dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie, les principales actions sont notamment l'institution de l'audit énergétique obligatoire et périodique, la consultation préalable pour les projets nouveaux grands consommateurs d'énergie, l'assistance technique aux petites et moyennes entreprises et la formation des responsables de l'énergie et des chefs d'entreprises. Dans le domaine des énergies renouvelables, les principales actions sont notamment l'encouragement des actions de recherche développement et de projets de démonstration dans les diverses techniques prouvées du renouvelable, et la diffusion à grande échelle de technologies matures. La Tunisie consacre par ailleurs une attention particulière à la forêt, en tant que ressource naturelle, élément essentiel de l'équilibre de l'écosystème et en tant que secteur productif et source de revenu pour une tranche non négligeable de la population tunisienne. En ce qui concerne les principaux programmes visant à encourager les économies d'énergie, la Tunisie a adopté une politique appropriée d'économie d'énergie visant la réduction du taux de croissance de la consommation, la satisfaction des besoins énergétiques au moindre coût et l'atténuation des émissions polluantes dues à l'énergie. Au mois d'octobre 2000, une commission nationale a été chargée d'examiner et proposer une stratégie d'utilisation rationnelle de l'énergie à court, moyen et long terme. Au

niveau sectoriel, les principales actions institutionnelles engagées auprès des secteurs énergivores (Industrie, Transport et Tertiaire) se traduisent par la réalisation de 300 audits énergétiques, la conclusion de 230 contrats programmes avec les établissements audités, la sensibilisation, la formation, l'assistance technique ainsi que la promotion des équipements économes en énergie.

Etat de la situation: En 1999, les ressources énergétiques de la Tunisie ont atteint 6,7 Mtep. La consommation d'énergie primaire a atteint 6,5 Mtep en 1999. Le bilan énergétique de la Tunisie a dégagé en 1999 un excédant énergétique évalué à 200 Ktep. En 1999 la consommation d'électricité a atteint 656 Ktep. Le taux d'électrification a atteint 100% dans le milieu urbain et environ 90% dans le milieu rural. A l'horizon 2010, la consommation d'énergie primaire (hors bois) atteindrait 11 Mtep. Les produits pétroliers représenteraient 51%, le gaz naturel 45%, le coke 1,5%, l'énergie solaire 1% et l'énergie éolienne 1,5%. La dégradation de l'environnement se résume principalement par la détérioration de la qualité de l'air à cause des émissions émanant des centrales thermiques, du transport et de l'industrie. Les actions qui exigent une attention particulière sont la mobilisation des ressources financières internationales pour investir dans l'efficacité énergétique, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour le suivi et l'évaluation des projets d'efficacité énergétique. Les principaux obstacles au développement des énergies renouvelables et aux technologies propres sont l'insuffisance des sources de financement, la faiblesse du niveau technologique et du savoir-faire, la participation timide secteur privé et les limites du cadre réglementaire.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Les actions de sensibilisation s'inscrivent dans le cadre de la politique générale de l'Agence Nationale des Energies Renouvelables (ANER) pour le développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Dans le but de favoriser une prise de conscience de bonne heure des problèmes environnementaux et énergétiques, il y a le développement d'un projet d'éducation environnementale et énergétique, destiné au public scolaire. C'est le projet "Planète précieuse", destiné à 800 collèges et lycées, 550 maisons de jeunes et de culture et 4500 écoles primaires. Consciente du rôle que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique peuvent jouer dans le système énergétique général, la Tunisie a accordé une priorité aux programmes de formation et d'éducation dans ce domaine. Dans le domaine des énergies renouvelables, le programme de formation a porté notamment sur l'assistance technique et le transfert du savoir-faire. Dans le domaine de l'efficacité énergétique, les bureaux d'études et les ingénieurs ont été formés sur les techniques de contrôle de consommation de l'énergie, dans le secteur industriel, tertiaire et du transport. Dans le domaine des études et la planification, une attention particulière a été accordée aux outils d'aide à la décision ayant trait à la maîtrise de l'énergie et à l'environnement. Dans le domaine des énergies renouvelables, les campagnes de sensibilisation ont été axées principalement à la promotion de l'utilisation de l'eau chaude sanitaire par l'énergie solaire.

Information: La Direction Générale de l'Energie recueille annuellement les données concernant la production, la transformation et la consommation de l'énergie. L'Observatoire National de l'Energie (ONE), chargé de la collecte de l'information relative à l'énergie, établit le bilan énergétique annuel, global et par produit. L'ANER établit et publie l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre dues à l'énergie.

Recherche et technologies: Depuis 1995, les actions et programmes de recherche ont porté essentiellement sur les énergies renouvelables. Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la mise au point et l'utilisation de choix technologiques alternatifs ou renouvelables. Les principales réalisations sont l'électrification de 10 000 foyers ruraux par l'énergie solaire, l'installation de 50 000 m² chauffe-eau solaire, l'introduction de l'énergie éolienne avec une capacité de 10 MW, l'introduction du cycle combiné pour la production d'électricité, et le recours aux technologies propres économes en énergie. S'agissant des nouvelles technologies mises au point afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, des modes de production plus propres ont été mis au point, dont notamment le cycle combiné. Pour assurer une utilisation plus efficace des carburants et favoriser un environnement plus propre, les principales actions ont porté sur la promotion du carburant propre.

Financement: Le financement provient du budget national et de sources extérieures. Dans le domaine de la conservation de l'énergie, des aides financières sont accordées aux programmes d'investissement et aux projets de démonstration. Une prime spécifique est octroyée aux investissements dans le domaine de la maîtrise de l'énergie

(5% du coût de l'investissement plafonné à 100000 Dinars). Aussi, les projets de démonstration de maîtrise de l'énergie bénéficient d'une subvention de 50% du montant de l'investissement plafonné à 50000 Dinars.

Coopération: Dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie, les activités de coopération visant à promouvoir le transfert, au niveau international, des technologies relatives à l'énergie, sont entreprises avec l'Espagne, la France, le Canada, la Belgique, la Commission Européenne, le FEM et le FFEM. La Tunisie a signé la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en juin 1992 au sommet de la Terre à Rio et l'a ratifiée en juillet 1993. La Tunisie a participé aux 5 conférences des Parties Contractantes à la Convention sur les Changements Climatiques. Le Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) a été créé et renforcé. Il y a eu la réalisation de l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre (GES) conformément aux recommandations de la conférence des parties de la convention et selon la méthodologie de l'IPCC/OCDE (la version révisée de septembre 1996). La Tunisie s'est engagée dans une politique de réduction des émissions des gaz à effet de serre par l'adoption d'un programme de maîtrise de l'énergie et un programme de développement des énergies nouvelles et renouvelables renforcé par la création de l'ANER rattachée en 1997 au l'Aménagement du Territoire (MEAT). La Tunisie a ratifié le Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone le 25 septembre 1989. Aussi, la Tunisie a ratifié les amendements de Londres, le 15 juillet 1993, de Copenhague le 2 juillet 1995, de Montréal par la loi n° 77 du 2 août 1999. Conformément aux dispositions du Protocole de Montréal la Tunisie s'est engagée à réduire à zéro la consommation des CFCs et autres substances nuisibles à la couche d'ozone. La Tunisie a aussi d'ores et déjà engagé une réflexion approfondie sur les moyens à mettre en œuvre pour adapter le processus industriel national à des substances alternatives aux CFCs. Il faut en outre citer la coopération de la Tunisie, au niveau régional, avec l'Union du Maghreb Arabe et MEDENER (Agences de maîtrise de l'énergie de la méditerranée), et au niveau international, avec la Commission Européenne, la Commission Mondiale Solaire, la Banque Mondiale, et le Conseil Solaire Méditerranéen.

* * *

CHAPITRE 4: MODIFICATION DES MODES DE CONSOMMATION - TRANSPORT

Prise de décisions: Les ministères responsables de la prise de décisions s'agissant de la gestion et de l'amélioration du système de transport sont le ministère du transport, en collaboration avec le premier ministre, le ministère de développement économique, le ministère de la coopération internationale et de l'investissement extérieur, le ministère des finances, et le ministère de l'intérieur. En matière de législation, il existe notamment la loi n° 85-77 du 4 août 1985 portant organisation des transports terrestres et la loi n° 97-37 du 2 juin 1997 relative au transport de matières dangereuses. Dans le cadre de la réduction des émissions des véhicules, des dispositifs ont été élaborés, tels que l'ajustement des prix de l'essence à la pompe pour le consommateur final pour inciter à l'utilisation de l'essence sans plomb, et des mesures fiscales adoptées concernant l'utilisation de l'essence sans plomb. Afin d'encourager la participation du public à la réalisation de systèmes de transport qui respectent l'environnement, un projet de démonstration a été réalisé avec la SNT en vue d'étudier l'opportunité de développer les véhicules utilisés en tenant compte des différents aspects techniques, environnementaux, de sécurité et économiques. Il existe un programme d'action visant la consommation durable de carburants dans le transport. S'agissant du développement de modes de transport alternatifs, au cours des 15 dernières années, une politique de développement du transport collectif a été mise en œuvre. Le secteur privé joue un rôle important dans le domaine des transports dans le cadre de la réalisation des projets, des études et aussi la stratégie du transport. L'ouverture sur la participation privée a permis l'établissement de plus d'une centaine d'entreprises privées et de 400 entrepreneurs individuels rendant le marché plus concurrentiel et entraînant une baisse importante des prix du transport de marchandises. Le secteur ferroviaire a, quant à lui, adapté son cadre institutionnel et réglementaire afin de suivre les impératifs d'une activité en milieu concurrentiel, de clarifier son rôle dans le système national de transport et de constituer une base d'un fonctionnement efficace des chemins de fer. En ce qui concerne le transport urbain, il est assuré par 15 entreprises publiques et deux entreprises privées. Le transport urbain est une activité de service public et ses tarifs ne reflètent pas les coûts. Le transport maritime a connu, quant à lui, une libéralisation de son activité par l'ouverture de ce transport à la concurrence, ce qui a permis la création de cinq entreprises privées et l'acquisition par ces privés de dix navires. Pour le secteur portuaire, l'Office de la Marine Marchande et des Ports doit se recentrer sur les fonctions de régulateur, de facilitateur et de gestionnaire du domaine public portuaire. La libéralisation a touché aussi le transport aérien. En effet, trois nouvelles sociétés privées de transport aérien ont été créées.

Programmes et projets: Le programme d'amélioration du transport régional doit être axé sur les dessertes routières et ne peut être assuré que par une meilleure organisation et une diversification de l'offre. Dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de la circulation, l'affectation des matrices des déplacements à l'Heure de Pointe Matin sur les corridors de transport collectif a été effectuée à l'aide d'un logiciel de simulation de trafic. Les tests des simulations ont permis d'arrêter le programme d'investissements en transport collectif pour les horizons considérés 2006 et 2011 et 2016. Pour le réseau ferroviaire rapide, quatre lignes sont identifiées pour desservir les grands pôles d'urbanisation future du Grand Tunis qui se fera, d'après des options du SDAU, le long de l'urbanisation extérieure. Pour le réseau métro léger, l'extension se ferait essentiellement le long de la X2 et/ou le corridor de la RN8 pour desservir respectivement les quartiers d'Ennasr et d'El Ghazala. Afin de réduire les émissions provenant des transports (gaz carbonique, oxyde de carbone, oxydes d'azote, particules en suspension et composés organiques volatiles), il est proposé un programme de réduction de la teneur en soufre du gasoil en Tunisie, de 1% à 0,1%, mais en 2008. Il est prévu de diminuer le taux de soufre successivement de 1% à 0,7 % en 2001 à 0,5 en 2003 et à 0,1 en 2008 au-delà de 0,3 g/l la réduction de la teneur en soufre est tributaire de l'extension et de la modernisation de la raffinerie. Des pressions fiscales seront effectuées sur les carburants les plus polluants afin de décourager la diésélisation des véhicules légers et pour financer un transport public plus propre. Afin de réduire les accidents de la circulation et les dommages qui en résultent, la Tunisie dispose de nombreux atouts, des mécanismes et actions positifs, on peut entre autres citer, le système de formation des conducteurs, le système de contrôle et sanctions des infractions, l'enseignement de la sécurité à l'école, l'existence d'un contrôle technique obligatoire des véhicules. Dans le cadre des programmes de recherches, les instituts ou les projets qui visent à améliorer la conception actuelle des systèmes de transport et de circulation en Tunisie, il faut noter ici le projet de la refonte de l'école de la marine marchande de Sousse.

Etat de la situation: La voirie urbaine à Tunis, Sousse et Sfax est bien développée, même s'il manque encore certains tronçons des voies de contournement dans le cas de Tunis. Les services de transport actuels sont relativement bons quoique perfectibles, le réseau routier assure la relation entre les chef-lieux de région et entre les principaux pôles d'activité. De ce fait, l'amélioration du transport régional doit être axée sur les dessertes routières, qui ne peut être assurée que par une meilleure organisation et une diversification de l'offre. Le réseau routier couvre près de 18.000km de routes, revêtues environ pour les deux tiers, ce réseau routier assure une bonne couverture du territoire, bien qu'une plus forte densité s'observe dans le Nord et sur le littoral, où se concentre la majorité des activités économiques. Concernant le réseau ferroviaire, il est en majorité à écartement métrique tout en généralisant la double voie. L'infrastructure portuaire est constituée de sept complexes portuaires. Ce mode de transport est le plus libéralisé, il joue un rôle crucial dans le secteur commercial de l'économie tunisienne puisqu'il assure le transport de pas moins de 98% des biens entrant dans le commerce du pays. Le secteur du transport aérien offre une gamme de services conformes aux normes internationales en vigueur. Il existe trois compagnies aériennes dont la plus importante est TUNISAIR. La part des compagnies aériennes tunisiennes dans le trafic international des passagers est passé de 40% en 1987 à 53% en 1998. Ce gain est dû à l'amélioration de la part de ces compagnies dans les vols charter qui est passé de 27% en 1987 à 50% en 1998. Cependant la part de marché des vols réguliers semble avoir atteint un plafond autour de 58% et une amélioration de ce taux est peu probable à cause de la réglementation du marché européen où la concurrence sera de plus en plus vive. En 1999, la consommation d'énergie du transport a atteint 1596 Ktep. Dans le cadre de la promotion de l'utilisation de l'essence sans plomb, le gouvernement tunisien a pris depuis 1997 des mesures pour aligner le prix de l'essence sans plomb au prix de l'essence super. La suppression progressive de l'essence normale est également envisagée à travers notamment une politique tarifaire adéquate. Les normes tunisiennes de l'essence super autorisent une teneur de 0,5g/l de plomb, les normes européennes ne permettent la commercialisation de l'essence qu'à un taux de 0,15 g/l. Les mesures pour réduire la consommation du plomb en Tunisie nécessitent des actions dans différents domaines, telles que faire valoir l'essence sans plomb à travers le système de distribution en Tunisie, élaborer une nouvelle réglementation pouvant encourager l'importation de nouveaux véhicules qui sont en mesure d'utiliser de l'essence sans plomb, réduire les droits et taxes sur l'essence sans plomb et résoudre les problèmes de la production et l'approvisionnement de l'essence sans plomb. Concernant la quantité des émissions provenant des véhicules sur la base des sources et des types de polluants, il faut noter que les véhicules au gasoil sont d'utilisation courante dans les zones urbaines de la Tunisie. Le manque de réglementation des émissions et la teneur élevée en souffre du gasoil ont provoqué des niveaux élevés de pollution par les particules. Au début des années 80, des études de pré-faisabilité des dessertes ferroviaires des zones de Bizerte, Zaghouan et Nabeul ont été effectuées afin d'étudier l'opportunité du renforcement de ces dessertes ou de la création de liaisons ferroviaires plus courtes et plus compétitives que les itinéraires existants (Tunis-Bizerte et Tunis-Nabeul). Ces études ont montré que Par ailleurs, le trafic régional prévisible aux horizons 2006 et 2016, estimé sur la base des hypothèses de projections de la population par gouvernorat effectuées par l'INS en 1996, confirme cette tendance et donc le non fondé du renforcement des dessertes ferroviaires de ces zones. S'agissant des raisons qui empêchent la Tunisie d'adopter des systèmes de transport et de circulation plus efficaces, il faut noter que le secteur présente encore un déficit en matière de communication et de technologie d'échange de données et des informations, le système ne fonctionne pas en réseau. En fait les opérateurs ne sont généralement pas interconnectés, sont incapables de se familiariser avec les nouvelles techniques de communication et ne sont pas dotés des moyens nécessaires. En plus, les banques considèrent le transport comme un secteur à risque pour parvenir à mobiliser un financement bancaire, les sociétés de transport doivent offrir une garantie de premier ordre. Les sociétés de transport rencontrent le problème d'absence du personnel qualifié. En ce qui concerne les principaux obstacles qui empêchent la Tunisie de réduire davantage les émissions, la mobilisation de ressources financières et le transfert de technologies constituent les principaux enjeux permettant de mettre en œuvre les options de réduction des émissions dues au transport constituent les principaux enjeux pour mettre en œuvre les options de réduction des émissions.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Afin de sensibiliser le public sur les incidences des transports sur l'environnement, des actions de sensibilisation du grand public seront réalisées par l'agence nationale des énergies renouvelables en parallèle à cette action de formation, à travers l'élaboration de guides techniques sur la conduite rationnelle et l'entretien préventif des véhicules, pour les aider à appliquer les connaissances acquises pendant leur formation en vue de l'obtention de leur permis de conduire. Pour encourager le public à avoir davantage recours aux transports en commun, au covoiturage, et aux transports non motorisés, des

mesures telles que la restructuration des réseaux de transport collectif urbain dans le grand Tunis ont été prises. Dans le but d'éduquer le public en matière de sécurité routière, la mesure principale consiste à introduire dans le cadre de permis de conduite des questions concernant la sécurité routière et l'amélioration du contrôle technique des véhicules.

Information: Il y a une tentative pour rassembler les données et les informations scientifiques relatives aux émissions des véhicules et aux conditions de la circulation. Cette tentative devrait être généralisée, elle concerne notamment les fiches, les programmes télévisés et certains brochures et documents préparés et concerne la circulation et la loi des routes.

Recherche et technologies: Les mécanismes ou les technologies élaborés dans le but d'assurer une gestion plus efficace consistent en l'adoption d'une stratégie incitant des plans directeurs pour les grandes villes tout en élaborant un plan de circulation spécifique de chaque ville (Tunis, Sousse, Sfax) pour permettre le développement socio-économique.

Financement: Les principales sources de financement de la construction d'infrastructures découlent d'un financement national et des prêts. Afin d'accroître le volume des investissements dans le secteur des transports, il y a eu une ouverture du secteur aux opérateurs privés et la suppression des monopoles des opérateurs publics, le renforcement de la décentralisation dans l'octroi des autorisations à exercer, et la privatisation de certaines entreprises.

Coopération: La participation de la Tunisie à des mécanismes de transports terrestres aériens ou maritimes, au niveau international se déroule notamment au sein du CETMO, et dans le cadre du programme MEDA pour la mise en place d'un mécanisme régional de coopération pour l'harmonisation des normes et standards qui est une condition pour nous permettre d'atteindre la qualité requise. Il existe aussi une coopération régionale euro-méditerranéenne. Les engagements de la Tunisie se manifestent essentiellement à partir des conventions internationales et bilatérales, comme par exemple la convention CMR signée en mai et ratifiée par la loi n° 81-60 du 11 juillet 1981. Il y a la convention TIR de 1975 signée en novembre 1975 et ratifiée par la loi n° 77-39 du 2 juillet 1977. La Tunisie a conclu des accords bilatéraux avec la France, l'Italie, la Grande Bretagne, la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, la suède, le Portugal, l'Espagne, la Pologne, la Finlande, la Hongrie, l'Autriche, l'Egypte, la Libye et la Jordanie. Il y a encore la convention maghrébine conclue en 1990 et entrée en vigueur en juillet 1993.

* * *

CHAPITRE 5: DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE ET DURABILITE

Prise de décisions: Le Ministère du Développement Économique, l'Office de la Planification des Naissances et le Ministère de la Santé Publique s'occupent des questions démographiques. Le Ministère du Développement Économique est chargé des politiques en matière de population, d'environnement et de développement. Le Ministère du Développement Économique et le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire coordonnent les activités opérationnelles relatives aux projets dans le domaine de la population, de l'environnement et du développement durable. La priorité nationale se résume ainsi: Équilibre démographique et développement économique. La politique de la population en Tunisie est passée par trois étapes. Pendant les années 60, l'accent a été mis sur le dispositif législatif, en particulier le statut de la femme ainsi que sur le lancement de la planification familiale. Pendant les années 70, on a renforcé le programme de la planification familiale et on a adopté la politique des soins de base. L'Office National de la Famille (ONF) a été créé. Dans les années 80 une meilleure intégration des politiques de population a été recherchée avec les concepts de développement régional et d'aménagement du territoire. Pour les années 90, la politique de la population est amenée à s'adapter pour tenir compte des approches nouvelles intégrant le concept de développement durable. Elle comprend les composantes suivantes: la santé générale de la population, la santé maternelle et de l'enfant, la population active et l'emploi, la promotion de la femme, l'éducation et la lutte contre l'analphabétisation, la distribution spatiale de la population, l'enfance et la jeunesse, etc. Selon le gouvernement le taux d'accroissement de la population est satisfaisant et il serait souhaitable de le réduire. Le Gouvernement est de l'avis de réduire le taux de fertilité. Les représentantes de l'Union de la femme sont membres de la Commission Nationale du Développement Durable, et du Conseil Économique et Social. Elles participent aux décisions en matière de population et de développement durable. Le Gouvernement soutient les activités des ONG suivantes: l'Alliance de Protection de la Nature et de l'Environnement de Sfax (APNES), l'Association Tunisienne de Lutte Contre le Cancer (ATLCC), l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA), l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes (UNFT), l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) et l'Union Tunisienne pour l'Agriculture et la Pêche (UTAP). Celles-ci sont membres à part entière du mécanisme national de coordination pour le développement durable.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: La politique de la famille et du planning familial, appliquée depuis quarante ans, a vu ses pleins effets depuis une dizaine d'années, avec une croissance démographique de 1,12% en 2000 et qui devrait tomber à 0,9% d'ici 5 ans et moins de 0,3% à terme, stabilisant la population totale à 11,76 millions, contre 9,57 aujourd'hui. Ses nouvelles orientations, tout en maintenant les principes originels, vise à améliorer le taux de mortalité postnatale (139% en 1996, 26% en 2000, objectif de moins de 9% d'ici 28 ans) et à développer les politiques spécifiques de santé et de protection sociale pour les personnes de plus de 60 ans, dont la population devrait passer de 9% à près de 18%. La stratégie tient compte d'une nette diminution de l'émigration de la campagne vers les villes et, pour ces mouvements, une plus nette orientation vers les villes et bourgades proches que vers la capitale et les grandes agglomérations littorales. Globalement, on s'attend à une encore plus forte diminution de la pression démographique sur les villes du littoral et, en milieu rural, à une légère croissance du réduction du nombre d'enfants par couple ; déjà très sensible en milieu urbain et dans les classes moyennes (80% des ménages), ce phénomène gagne les milieux pauvres et le milieu rural. L'autre axe de la stratégie, en matière de santé et de protection, est d'étendre la couverture sociale à tous les milieux et à toutes les catégories, opération engagée depuis cette année.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Pour faire prendre conscience des liens entre les questions de population, d'environnement et de développement durable, des séminaires et journées d'études ont eu lieu à l'occasion de la Conférence sur le Développement Social et à propos de la préparation du neuvième plan et de la Consultation Nationale sur la Tunisie au 21ème siècle (été 1995).

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Le financement des initiatives dans ce domaine provient du Budget national et du financement extérieur.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 6: PROTECTION ET PROMOTION DE LA SANTE

Prise de décisions: L'Agence Nationale de Protection de l'Environnement et la Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement relevant du Ministère de la Santé Publique sont chargées de contrôler la qualité des eaux, les réseaux d'égouts, les stations d'épuration, etc. Le Ministère de la Santé Publique a élaboré une stratégie en matière de santé environnementale qui s'articule autour de cinq axes : la collaboration intersectorielle dans l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes ayant une incidence directe sur la santé; l'encouragement de la participation communautaire à l'amélioration de la santé publique; le renforcement des actions de surveillance et d'éducation sanitaire dans les domaines de l'approvisionnement en eau, des produits de grande consommation, de l'évacuation des déchets hospitaliers; le développement de nouveaux programmes de santé environnementales, notamment pour surveiller les impacts de la pollution atmosphérique; le développement des ressources humaines et matérielles dans les structures sanitaires. La priorité nationale est la "Santé pour tous d'ici l'an 2000". Le secteur de la santé fait partie intégrante de la Politique générale de la population de la Tunisie. D'importants efforts ont été fournis dans ce domaine, ce qui a eu des conséquences positives sur l'état général de la santé. On en cite : l'allongement de l'espérance de vie à la naissance de 0,5 année par an (supérieur à celui retenu par les Nations Unies pour les pays en développement; le taux de mortalité infantile a baissé de 51,6 en 1985 et de 32 aujourd'hui; un médecin pour 1600 habitants; un centre de soins pour 5049 habitants en 1995 contre un centre sur 5563 habitants en 1987.

Programmes et projets: En matière de prévention et de contrôle des maladies transmissibles et contagieuses, la Tunisie a mis en place de nombreux programmes nationaux. Pour n'en citer que quelques-uns, citons : le programme national de vaccination; le programme national de lutte anti-diarrhéique; le programme national de lutte contre les infections respiratoires aiguës; le programme préventif de lutte contre les maladies transmissibles par l'eau; l'observation de la santé dans les barrages et lacs collinaires; le réseau de contrôle de la qualité des eaux de baignade; le contrôle des produits alimentaires et des résidus de pesticide; la lutte contre les insectes; le contrôle de la pollution chimique (installation d'unités mobiles et fixes); la gestion sanitaire des hôpitaux; le renforcement des laboratoires régionaux et locaux d'hygiène (2,1 millions de DT); le développement des programmes d'évacuation et de traitement des eaux usées et des ordures (75% des populations littorales et 60% des populations totales disposent de services d'assainissement); la performance du réseau de desserte des eaux potables : 10% en milieu urbain et 65,6% en milieu rural (90% en 2001).

Etat de la situation: Le paysage des pathologies a changé en Tunisie, dans la mesure où le nombre des maladies à caractère endémique et aux effets ravageurs a pu être éradiqué ou maîtrisé par la vaccination et le développement de la médecine. La Tunisie connaît une transition épidémiologique: on passe des maladies transmissibles aux maladies dites dégénératives (cardio-vasculaires, diabète, rhumatisme, tumeur, etc.). La Tunisie a fait le choix d'adopter le concept des soins de santé de base comme principe fondamental de sa politique sanitaire, se conformant de la sorte aux recommandations de la Déclaration d'Alma Ata. Le concept tunisien regroupe : le traitement des maladies courantes; la protection maternelle et infantile (centres de santé de la femme); la prévention et contrôle des maladies transmissibles et contagieuses par des campagnes de vaccination; la prestation améliorée de la médecine préscolaire, scolaire et universitaire; la diffusion par l'éducation sanitaire des règles d'hygiène et des règles relatives à la protection de l'environnement; la collecte et exploitation des données statistiques, sanitaires et épidémiologiques.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Le budget de la santé est le deuxième après celui de l'éducation et des sciences. Il a augmenté constamment au cours des cinq dernières années. Il faut également souligner la collaboration des pays de l'Union européenne et autres.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE 7: PROMOTION D'UN MODELE VIABLE D'ETABLISSEMENTS HUMAINS

Prise de décisions: La prise de décisions relève du Ministère de l'Equipeement et de l'Habitat. Les principaux groupes intéressés comprennent les ONG et les promoteurs publics et privés. La priorité nationale se résume ainsi: "Habitat viable pour tous". En termes de réalisations dans ce domaine, on souligne que l'effectif des habitations vétustes (bidonvilles) a diminué entre 1975 et 1994. Elles représentaient 25,8% du parc urbain en 1975 et ne représentent plus que 2,7% en 1994. On en conclue que l'objectif logement décent pour tous est atteint en Tunisie. On conclue également que le taux d'occupation et d'encombrement des habitations est amélioré. On a également mis sur pied une politique d'encouragement à l'habitat et à l'amélioration des habitations, y compris: le code de l'urbanisme (1979) et (1994); la création de l'Agence Foncière de l'Habitat (AFH), de la Société Nationale Immobilière Tunisienne (SNIT) et de l'Agence de Rénovation et de Réhabilitation Urbaine (ARRU); le fonds national d'épargne logement (1973) - (1989); le fonds pour la promotion du logement (1977); le fonds de solidarité sociale pour les zones d'ombre (1992).

Programmes et projets: En ce qui est de la maîtrise du marché foncier, on a procédé à l'encouragement des promoteurs immobiliers privés, à la promotion de l'habitat rural (90 000 habitations), l'amélioration des habitations vétustes (94 000 habitations), le financement de l'habitat et l'amélioration des services urbains.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Voir sous **Recherche et technologies**.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: En termes de renforcement des capacités et de la technologie, il faut souligner le rôle du Centre National du Bâtiment, du Laboratoire des Ponts et Chaussées et le programme des techniques locales de construction (maintenance des locaux et architecture appropriée).

Financement: Les ressources financières proviennent du Budget national et de financement extérieur.

Coopération: Pour ce qui est de la coopération internationale, il faut souligner la mise en oeuvre des recommandations du sommet Habitat II Istanbul 1996.

* * *

CHAPITRE 8: INTEGRATION DU PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

Prise de décisions: Les ministères et les organismes gouvernementaux responsables de la prise de décisions aux niveaux ministériel et national sont notamment le Premier Ministère, la Commission Nationale de Développement Durable, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Coopération Internationale et de l'Investissement Extérieur, le Ministère de l'Industrie, le Ministère du Commerce, le Ministère du Développement Economique, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de l'Équipement et de l'Habitat, le Ministère du Tourisme, du Loisir et de l'Artisanat, le Ministère du Transport, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille, le Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique et à la Technologique, et la Chambre des Députés. Plusieurs institutions ont été créées pour identifier les problèmes posés par l'environnement, à savoir l'Office National de l'Assainissement (créé en 1974), l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (créée en 1988), le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (créé en 1991) et la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD, créée en 1993). Cette dernière, créée en tant qu'instance supérieure de consultation et de décision, a pour objectif d'assurer l'intégration de la durabilité dans le processus de développement économique et social et de coordonner les efforts nationaux en la matière. Au niveau régional, le Conseil régional représente la CNDD. S'agissant des lois qui se rapportent à la circulation et à la gestion des informations, il existe la loi n°99-32 du 13 avril 1999, relative au Système National de la Statistique. La priorité nationale consiste à systématiser la protection de l'environnement dans toute décision. Le Programme de sensibilisation mis sur pied par le Ministère de l'Environnement a pour principale cible les enfants et les jeunes. Conscient du fait que la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable est tributaire d'un suivi permanent et adéquat de l'état de l'environnement et des pressions sur les ressources naturelles, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire a initié vers la fin de l'année 1994, avec l'aide du PNUD, le projet Observatoire Tunisien de l'environnement pour le développement durable (OTED). En ce qui concerne l'harmonisation et la normalisation des données sur le développement durable aux niveaux national et international, à la fin de l'année 1997, la Tunisie a été retenue pour tester les 134 indicateurs de développement durable (IDD) élaborés par la Commission du Développement Durable des Nations Unies (CDD-NU). Lors de la cinquième réunion de la CNDD tenue en juin 1998, et après l'examen d'une première série des indicateurs de l'environnement, elle a recommandé d'en approfondir l'analyse, tout en les harmonisant par rapport aux approches similaires en cours à l'échelle internationale, et en particulier à l'échelle méditerranéenne, dans le cadre des travaux de la CMDD. C'est en effet dans ce cadre que l'OTED a été impliquée au sein de la CMDD dans l'identification d'un jeu commun d'indicateurs de développement durable pour la Méditerranée ainsi que dans un projet de calcul de ces 130 indicateurs régionaux pour chaque pays. Dans le domaine de la création d'un réseau intégré d'informations aux niveaux national et international, le réseau de développement durable (RDD) est un dispositif de circulation de l'information et de communication appuyant le processus de l'Agenda 21 national et les conventions internationales en matière de développement durable (lutte contre la désertification, biodiversité, changement climatique). Le RDD permettra de fournir aux décideurs et aux experts, notamment auprès de la Commission Nationale de Développement Durable et auprès des institutions chargées de l'exécution de l'Agenda 21 tunisien, les informations actualisées requises pour la planification et pour l'exécution des projets de développement. Les groupes municipaux qui contribuent à la collecte, à l'évaluation, à la gestion et à la diffusion des informations sont l'administration centrale avec les différents organismes en charge des statistiques, l'administration régionale et les principaux observatoires régionaux qui sont en phase de mise en place, les collectivités locales, les universités et les ONGs. La participation du secteur privé à la production de l'information demeure timide, toutefois certains acteurs privés participent à ce processus. Les principaux groupes ont été consultés en ce qui concerne la mise en place d'un système d'information ou d'un programme d'indicateurs aux fins du développement durable. Une concertation nationale a été engagée dans le cadre du programme national d'identification des indicateurs environnementaux et de développement durable de la Tunisie.

Programmes et projets: La Tunisie a élaboré son programme d'action nationale de l'environnement et du développement durable du XXI^{ème} siècle (Agenda 21 national) qui traduit les dimensions tunisiennes des principales préoccupations et propositions d'action définies par l'Agenda 21 des Nations Unies (Rio 1992) et

l'Agenda Med 21. Il y a eu l'élaboration d'un programme des actions prioritaires définies dans l'Agenda 21 national pour les principaux secteurs de développement et adoptées pour le 9^{ème} plan de développement économique et social (1997-2001). Dans le cadre de la préparation du 10^{ème} plan (2002-2006), la Tunisie a démarré le processus d'élaboration des Agendas 21 locaux (communes et gouvernorats) visant à définir les dimensions locales de la durabilité selon les spécificités de chaque localité et ce dans un cadre participatif et de partenariat, impliquant les concernés au niveau local dans la conception et les options du développement et la création de comités horizontaux pour l'instauration du concept du développement durable dans ce plan quinquennal. Le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT) a engagé depuis 1995 un processus national d'identification d'indicateurs d'environnement et de développement durable dans le cadre d'une concertation nationale élargie. L'élaboration de l'Agenda 21 national identifie les actions et mesures que chaque secteur de développement doit prendre pour intégrer les préoccupations de l'environnement dans la planification et l'exécution des actualités de développement. Dans le cadre de l'amélioration de la conception actuelle du réseau national d'informations en Tunisie, le Système National de la Statistique a été mis en place par la loi n° 99-32 du 13 avril 1999. Dans le cadre du renforcement des capacités dans le domaine des informations environnementales au niveau des organismes nationaux des statistiques, il faut citer l'observatoire national de l'environnement pour le développement durable (OTED). L'OTED est l'un des plus performants outils d'aide à la décision grâce à la série d'indicateurs d'état, de suivi et d'évaluation des interactions entre environnement et développement aux fins d'une planification et d'une gestion rationnelle de ce dernier. Dans le cadre de l'amélioration des services d'information aux niveaux provincial et national un programme de mise en place de plans d'action locaux à caractère participatif, Agenda 21 local, a été initié. L'élaboration de ce programme, sa mise en œuvre et son suivi sont assurés par des comités thématiques faisant participer la population, les ONGs, ainsi que les institutions privées et publiques locales et l'ensemble des acteurs de développement. S'agissant des programmes et projets qui visent à renforcer les capacités des réseaux électroniques, il faut noter le développement du Réseau du Développement Durable (RDD) entre les différents acteurs nationaux impliqués dans le processus du Développement Durable et la mise en place d'un réseau électronique de communication, Internet, entre les différentes institutions sous tutelle du MEAT afin d'harmoniser les données et les informations et développer les échanges.

Etat de la situation: Les principaux défis qui se présentent sont le renforcement des capacités institutionnelles des structures en charge de production et de suivi des indicateurs, le renforcement des capacités humaines de ces différentes structures, et l'acquisition et la maîtrise des technologies de production de données dans le domaine de l'environnement.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Le Programme de sensibilisation mis sur pied par le Ministère de l'Environnement a pour principale cible les enfants et les jeunes. Il vise néanmoins à éveiller la conscience écologique de l'ensemble de la population. Afin d'encourager l'utilisation par le public d'informations sur le développement durable, le MEAT publie annuellement un rapport national sur l'état de l'environnement. Des campagnes de sensibilisation thématiques sont organisées dans plusieurs régions de la Tunisie. Les médias nationaux accordent également à travers des émissions spécialisées une place importante à l'environnement et au développement durable. S'agissant des mesures prises, il faut noter la mise en place d'un Observatoire Tunisien de l'Environnement pour le Développement, la mise en place d'un Système d'Aide à la Décision pour la gestion des ressources naturelles et de l'environnement (SAIDE), la mise en place d'un Réseau de Développement Durable et l'élaboration des Agenda 21 locaux. Des instruments économiques et d'incitation ont été mis sur pied. Il s'agit du nouveau Code des investissements qui encourage entre autres les activités de protection de l'environnement et les projets de développement qui tiennent compte de l'environnement (biodiversité, protection de l'eau, maîtrise de l'énergie), le Fonds de Dépollution (FODEP) mécanisme financier pour encourager la dépollution industrielle, et l'encouragement des activités touchant le développement des écotecnologies. Il faut également souligner le Système de comptabilité écologique, une réflexion approfondie sur les possibilités d'instituer un système de comptabilité éco-environnementale au niveau de l'entreprise et au niveau de la comptabilité publique.

Information: Le Système National de la Statistique comprend le Conseil National de la Statistique, l'Institut National de la Statistique, les autres structures statistiques publiques spécialisées, et les institutions de formation statistique. Les informations relatives aux secteurs de la société et de l'économie sont disponibles et largement

diffusées, contrairement aux informations environnementales qui présentent encore certaines carences et imprécisions. La Tunisie, à travers le MEAT et sous l'égide de la CNDD a arrêté une liste d'Indicateurs de Développement Durable qui sont calculés régulièrement par les différentes institutions. Les problèmes qui exigent l'attention la plus immédiate en ce qui concerne une amélioration de la diffusion et de la gestion de l'information, sont la lutte contre la désertification, la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, la lutte contre la pollution et l'amélioration du cadre de vie. Les groupes humains qui ont le plus grand et le plus urgent besoin d'un meilleur accès à l'information sont le public, les organisations professionnelles, et les universitaires. Les utilisateurs éventuels d'informations relatives au développement durable peuvent obtenir des données pertinentes sur les sites du MEAT et du CITET.

Recherche et technologies: Des séminaires de formation et d'information se sont tenus. Les systèmes qui sont mis en place afin d'améliorer les méthodes de collecte de données relatives au développement durable sont des bases de données statistiques dans le domaine de l'environnement, et des systèmes d'informations géographiques. Le recours au renforcement de bases de données statistiques et géographiques et à l'utilisation du Système d'Information Géographique sont des techniques qui visent à assurer la mise en mémoire continue et sûre de données, leur gestion et leur évaluation.

Financement: Les ressources financières en la matière proviennent du Budget national et de la coopération internationale. Le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire se charge de chercher les ressources financières supplémentaires. 400 Millions de Dinars ont été mobilisés dans les 5 dernières années sous le Ministère de l'Environnement. Afin d'accroître le volume des investissements consacrés au développement et d'améliorer le système national d'information, il y a eu la création d'un Système National de Statistique et la programmation d'actions de renforcement des outils d'aide à la décision au niveau du 10^{ème} plan de développement économique et social (2002-2006).

Coopération: Il faut citer notamment la coopération avec le PNUD dans le cadre du programme de mise en place d'un Observatoire Tunisien de l'Environnement pour le Développement Durable (OTED), la coopération avec le PNUD dans le cadre du programme de mise en place d'un Réseau de Développement Durable (RDD), la coopération avec la CEE dans le cadre du programme de mise en place du projet Life avec IGN international, la coopération avec la CMDD dans le cadre du PAM pour le test des indicateurs de développement durable de la Méditerranée, et la coopération Tuniso-Grèque pour l'assistance à la mise en place des observatoires ou le renforcement des capacités des observatoires.

* * *

CHAPITRE 9: PROTECTION DE L'ATMOSPHERE

Prise de décisions: Les ministères et organismes gouvernementaux responsables de la prise de décisions sont le Ministère de l'Industrie, la Direction de la sécurité, la Direction Générale de l'Énergie, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, l'Agence Nationale des Energies Renouvelables, l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement, le Centre International des Technologies de l'Environnement à Tunis, le Ministère de la Santé Publique, la Direction d'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement, l'Institut de la Santé et de la Sécurité du Travail, le Ministère du Transport, l'Institut National de Météorologie, les Centres du contrôle technique des voitures, le Ministère de l'Intérieur, l'Observatoire National de Circulation, la Direction d'Hygiène de la santé à la Municipalité de Tunis. Un nombre important de lois et règlements portent sur la protection de l'atmosphère. Il y a par exemple l'arrêté du Ministère du Transport du 11 janvier 1996, fixant le teneur maximal en CO au niveau des gaz d'échappement pour le moteur en essence. Il existe par ailleurs des mesures fiscales et financières, réglementaires et incitatives qui visent à promouvoir la protection de l'atmosphère. Il s'agit notamment de la loi n° 92-122 du 29 décembre 1992, portant loi de finances pour la gestion 1993; art.35 à 37, portant création d'un fonds spécial du trésor de dépollution. (FODEP) qui permet de financer les projets de protection de l'environnement et d'aider les entreprises à réaliser des investissements anti-pollution. Concernant la stratégie de la Tunisie dans le domaine des émissions de gaz à effet de serre, depuis la ratification de la CCNUCC, la Tunisie a lancé plusieurs initiatives en liaison avec la Convention sur les Changements Climatiques. En ce qui concerne la stratégie de la Tunisie dans le domaine des matières qui endommagent la couche d'ozone, la Tunisie a ratifié la Convention de Vienne en 1989 et le Protocole de Montréal en 1987, ainsi que ses trois amendements. Depuis 1994, le Ministère de l'Environnement a mis en place au sein de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement, une unité du Projet Ozone chargée de mettre en application et de coordonner le programme national en la matière. Pour ce qui est des objectifs de la Tunisie concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en tant que partie à la CCNUCC, la Tunisie n'a pas d'engagements de réductions des émissions de GES. Dans le cadre d'un plan d'atténuation de la croissance des émissions de GES dues notamment à l'énergie, agriculture/forêts, déchets, susceptible d'être soutenu par les mécanismes d'appui liés à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCUNCC), il a été possible d'identifier une liste importante d'options d'atténuation, à même d'être mises en œuvre en Tunisie. S'agissant de la conservation et l'accroissement du fonçage des gaz à effet de serre, compte tenu de la situation des ressources forestières en Tunisie, on peut envisager trois principales options susceptibles d'engendrer une augmentation des capacités des écosystèmes tunisiens à stocker du carbone. Il s'agit des reboisements forestiers, des plantations pastorales et des aménagements forestiers. En ce qui concerne l'atténuation de l'appauvrissement de la couche d'ozone, la Tunisie a été parmi les premiers pays à signer la convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatifs à la protection de la couche d'ozone et ce, en 1989, ainsi que ses différents amendements de Londres, de Copenhague et de Montréal respectivement en 1993, 1995 et 1999. Conformément aux dispositions du Protocole de Montréal, la Tunisie a d'ores et déjà fixé des objectifs à court et à long terme. La Tunisie s'est fixée comme objectif d'éliminer définitivement l'utilisation des substances appauvrissant la couche d'ozone vers l'horizon 2010. L'échéancier d'élimination adopté vise 50% de réduction à 2005, puis 85% de réduction à 2007 et une élimination totale en 2010. Les principaux groupes intéressés dans le cadre du Protocole de Montréal sont Unité Ozone, les Industries du froid, mousse et aérosol et les ONG. Dans le cadre de l'UNFCCC, les principaux groupes comprennent le Comité National sur les Changements Climatiques, l'Alliance des Géographes Tunisiens et l'Alliance Femme et Environnement.

Programmes et projets: Dans le cadre du Protocole de Montréal, il faut souligner le Projet de démonstration en vue de l'élimination des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui est destiné à démontrer aux industriels du froid et des aérosols, comment convertir les technologies utilisant les Chlorofluorocarbones (CFC) et adopter celles qui utilisent les substances à moindres effets sur la couche d'ozone. De plus, dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques, il faut souligner le Projet régional maghrébin et le Programme d'action "Énergie 2010" notamment. Il y a le Plan de réduction des émissions industrielles polluantes. Le Groupe Chimique de Tunisie a réalisé un grand programme de réduction des émissions atmosphériques des usines de Gabès pour un budget de l'ordre de 40 millions de dinars soit l'équivalent en US\$. Un projet similaire concernant l'unité SIAPE de Sfax est en cours de réalisation. Par ailleurs, le fonds de dépollution, géré par l'Agence Nationale de Protection de

l'Environnement, a participé à la réalisation d'une série de programmes de dépollution consacrés exclusivement à la réduction et/ou au traitement des émissions atmosphériques. S'agissant du reboisement, la Tunisie développe deux grands programmes de reboisement qui démarrent chaque année à l'occasion de la fête nationale de l'arbre. Dans le cadre de la protection du patrimoine forestier contre les incendies des forêts, le Ministère de l'Agriculture a mis au point une stratégie nationale qui vise, simultanément, des objectifs économiques, écologiques et sociaux. S'agissant des mesures ou des changements apportés pour prévenir une continuation de l'appauvrissement de la couche d'ozone, un budget total de près de 8 millions de \$US a été alloué au Plan d'action national d'élimination des substances appauvrissant la couche d'ozone. S'agissant des programmes de recherche et projets visant à favoriser une meilleure compréhension des processus et des conséquences des changements atmosphériques, il faut noter que les premières observations météorologiques réalisées en Tunisie datent de 1873. Cependant, c'est seulement en 1885 que fut créé le premier service météorologique tunisien, qui détenait 6 postes d'observation. La création de l'Institut National de la Météorologie (INM) en 1974, est venu confirmer l'engagement du pays à se doter d'un outil institutionnel permanent de suivi et d'études des paramètres climatologiques. En matière de collaboration avec les recherches internationales, l'INM a eu l'opportunité de prendre part au projet El Masifa, qui s'est déroulé de 1994 à 1997 sous financement européen (programme Avicenne), et en collaboration avec Médias France et Météo France.

Etat de la situation: Les ressources en eau de la Tunisie sont limitées. Avec un capital en eau de 528 m³/habitant/an, la Tunisie est selon les normes de la Banque Mondiale, déjà dans une situation de stress hydrique proche de la pénurie, accentuée par une très forte pression anthropique. En Tunisie, plus que 80% des eaux des pluies sont reprises par l'évaporation. En modifiant les taux d'évaporation et de précipitation, le réchauffement de la planète affecterait probablement le bilan hydrique climatique et par conséquent les ressources en eau. Les ressources provenant des nappes profondes (le secteur sud du littoral /golfe de Gabès), souffrent déjà de la baisse du niveau piézométrique. Il est également probable que l'EANM affecte, à terme, le secteur de ressources en eau non conventionnelles. L'élévation accélérée du niveau de la mer affectera directement les stations d'épuration proches de la mer, qui seront partiellement ou totalement endommagées. S'agissant des écosystèmes naturels, en règle générale, l'EANM n'a pas d'impacts significatifs sur les milieux humides situés en zone continentale, à la seule exception du lac d'Ichkeul. Les abords du lac d'Ichkeul, parfois très basses, peuvent se révéler sensibles à l'EANM. A l'inverse des zones continentales humides, les milieux humides littoraux seront d'autant plus vulnérables à l'EANM qu'ils sont proches du littoral. Du point de vue biologique, les modifications engendrées pour l'ensemble des milieux humides littoraux par l'impact de l'EANM seront importantes avec le passage progressif pour leur frange externe, d'un peuplement de type lagunaire de faible biodiversité à un peuplement marin de biodiversité nettement plus élevée. Pour ce qui est de l'écosystème marin, il est très difficile de prévoir avec exactitude l'impact de l'EANM sur la flore et la faune marines. S'agissant des forêts, on peut considérer que les forêts littorales sont relativement peu vulnérables à l'EANM du fait qu'il existe, de manière générale, une bonne acclimatation des espèces existantes à des conditions de vie sévères, et du fait de leur implantation, dans la grande majorité en altitude suffisante. Par contre, au niveau des oasis maritimes, l'EANM pourrait engendrer un retrait de la ligne de côte et une salinisation accrue de la nappe phréatique littorale préjudiciable à la bonne croissance des palmiers. En ce qui concerne l'agriculture, le secteur agricole, serait parmi les secteurs les plus touchés par l'EANM. En ce qui concerne l'énergie et l'industrie, le secteur énergétique pourrait être concerné par l'EANM. Le secteur touristique, qui figure parmi les principaux axes stratégiques de développement de la Tunisie, pourrait souffrir des conséquences de l'EANM. Avec 69% du nombre d'emplois, et 45% de la valeur de la production, la pêche côtière peut être considérée comme la plus importante du secteur halieutique. Economiquement, ceci serait notamment le cas sur la portion du littoral s'étendant de Mahdia à Zarzis, où la pêche de la crevette, du poulpe et des palourdes pourrait être affectée. Du point de vue biologique, on est à même de penser que la "lessepsisation" de la partie sud de la mer tunisienne ne pourra qu'être accélérée, d'où des incidences économiques négatives du fait de la valeur plus faible des espèces halieutiques commercialisables non indigènes. Le littoral tunisien concentre les 2/3 de la population totale, plus de 70% des activités économiques, 90% de la capacité totale d'hébergement touristique, et une grande part de l'agriculture irriguée. S'agissant des changements des émissions et des concentrations des gaz à effet de serre en Tunisie, l'inventaire national des GES montre une contribution relativement limitée de la Tunisie à l'amplification de l'effet de serre, en comparaison à d'autres Nations. Pour ce qui est de la contribution de la Tunisie à l'atténuation des GES, des politiques et des programmes spécifiques ont été mis en place dans les domaines de la promotion de l'efficacité énergétique, la protection de l'environnement et des ressources naturelles

et la mobilisation et le développement de nouvelles sources d'énergie plus propres. Pour ce qui de la proportion des terres qui pourraient être considérées comme pouvant servir au fonçage des gaz à effet de serre, 6 à 7 millions d'Ha sont destinés au reboisement et peuvent être considérés comme puits d'absorption de CO₂ ainsi ils peuvent servir au fonçage des gaz à effet de serre. Concernant les changements constatés quant au volume des émissions des substances qui appauvrissent l'ozone, la consommation des CFC en Tunisie a été en moyenne de 508 tonnes entre 1991 et 1994. Cette consommation a connu un accroissement jusqu'à 1997, pour atteindre 970 tonnes. Depuis, on assiste à une réduction de la consommation des CFC, 790 tonnes en 1998.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Il faut souligner le rôle du Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) ainsi que le Programme de formation des techniciens du froid dans le cadre du Projet Ozone et le Projet régional sur le renforcement des capacités des pays du Maghreb. Dans le but de sensibiliser le public aux changements climatiques et à la protection de l'atmosphère, les projets du GEF de renforcement des capacités (Maghreb) et d'activités habilitantes en Tunisie ont fourni un certain nombre d'opportunités de sensibilisation et de formation dans le domaine des changements climatiques. Dans le cadre de la promotion de bonne heure d'une prise de conscience des effets néfastes entraînés par les changements climatiques, en 1^{ère} année de l'Enseignement Secondaire, le programme de géographie comporte un chapitre intitulé « la planète terre » suivi par un second chapitre relatif à la détermination des éléments du climat dans le rayonnement solaire.

Information: L'ANPE dispose depuis 1995 d'un laboratoire mobile de mesure de la qualité de l'air. Il y a eu la mise en place d'un réseau national pour la surveillance de la qualité de l'air (RNSQA). Un programme d'extension du RNSQA projette l'installation, d'ici à l'horizon 2005, de 20 stations fixes additionnelles, de 3 nouveaux laboratoires mobiles et de 5 systèmes d'analyse multigaz par télédétection. Une banque de données relative à la surveillance de l'atmosphère existe au sein de l'Institut National de Météorologie.

Recherche et technologies: Il faut souligner le rôle du Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET) ainsi que le Programme de formation des techniciens du froid dans le cadre du Projet Ozone et le Projet régional sur le renforcement des capacités des pays du Maghreb. Aujourd'hui, l'INM dispose de 25 stations synoptiques, connectées au réseau mondial de Veille Météorologique Mondiale. Les nouvelles technologies mises au point ou utilisées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sont notamment une centrale éolienne produisant l'énergie électrique, des panneaux solaires produisant l'eau chaude sanitaire, des cellules photovoltaïques produisant de l'électricité, et un cycle combiné pour la production de l'électricité. Le transfert de technologie revêt une grande importance pour la Tunisie. Il serait primordial de mettre en place ou de renforcer les centres de suivi technologique comme le CITET ou le CIEDE, et de les associer aux grands réseaux internationaux.

Financement: Dix sept dossiers concernant la dépollution atmosphérique ont bénéficié des subventions du (Fonds de Dépollution) FODEP. Le montant total des subventions s'élève à 823.908,702 Dinars et le montant total des investissements à 4.119.543,51 Dinars. La Tunisie a bénéficié d'une aide d'environ 7 millions de \$US, la seule source de financement est le Fonds Multilatéral des Parties au Protocole de Montréal.

Coopération: Le Protocole de Montréal et ses amendements ont été ratifiés. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC) a été ratifiée le 15 juillet 1993. Pour ce qui est de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de 1992, la Tunisie l'a signée en juin 1992 au sommet de la Terre à Rio et l'a ratifiée en juillet 1993. S'agissant du Protocole de Kyoto, il n'a pas encore été signé par la Tunisie. Quant au Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone de 1987, il a été ratifié par plus de 168, dont la Tunisie le 25 septembre 1989. Conformément aux dispositions du Protocole de Montréal la Tunisie s'est engagée à réduire à zéro la consommation des CFCs et autres substances nuisibles à la couche d'ozone.

* * *

CHAPITRE 10: CONCEPTION INTEGREE DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES TERRES

Prise de décisions: Les Ministères ou Départements principalement responsables de la gestion des terres sont les suivants: le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère du Plan et du Développement Économique, ainsi que les Conseils régionaux. En décembre 1994, le gouvernement tunisien a promulgué le Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (refonte du code de l'urbanisme de 1979). Les principaux groupes intéressés sont les ONG. La priorité nationale est de faire de l'aménagement du territoire l'outil de prévention et de protection de l'environnement. La stratégie d'aménagement du territoire mise en oeuvre est l'instrument de référence pour tous les intervenants. Les grandes orientations de cette stratégie d'aménagement sont: la promotion d'une politique urbanistique axée sur la viabilisation des villes et sur les efforts accomplis pour développer deux métropoles régionales, l'une au centre et l'autre au sud (équipements et infrastructures) et l'aménagement des zones industrielles en vue d'attirer l'investissement étranger; l'impulsion de l'action de développement dans les régions intérieures qui connaissent des difficultés structurelles à l'instar des régions minières et frontalières; impulsion qui s'effectue dans le cadre de la complémentarité et la solidarité entre les régions aptes à assurer le développement et à favoriser la création d'emplois en général et l'emploi des jeunes en particulier; le renforcement de la conservation et de la protection des ressources naturelles en vue d'assurer le développement durable et ce par la mise en place d'une approche intégrée de gestion rationnelle spatio-temporelle des ressources en eau pour satisfaire les besoins que nécessite le développement; la constitution d'un patrimoine foncier pour satisfaire les exigences de la croissance urbanistique et répondre aux besoins de l'activité économique et ce, par l'institution de ressources fiscales destinées à financer le fonds d'aménagement territorial; le renforcement du cadre institutionnel et juridique pour répondre efficacement aux défis de la mondialisation de l'économie. Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire a développé en concertation avec les départements ministériels concernés et en collaboration étroite avec les conseils régionaux et les divers intervenants, les outils d'aménagements suivants: le schéma national d'aménagement du territoire qui sera soumis à l'examen du comité interministériel d'aménagement du territoire; le schéma directeur d'aménagement de 13 centres urbains et les schémas directeurs d'aménagement de 10 zones littorales fragiles; les Atlas de gouvernorats, qui sont des documents d'orientation et d'aménagement constitués par un ensemble de cartes et de textes, destinés essentiellement à aider les conseils régionaux à suivre l'action de développement; l'aménagement des zones sensibles (littoral, zones désertifiées, bassin minier,...). À l'avenir, l'accent sera mis en particulier sur la mise en place de systèmes d'information géographique.

Programmes et projets: La Tunisie a adopté son Programme d'action national de l'environnement et du développement durable ou Agenda 21 national, un document qui présente les enjeux et les défis du développement durable tels que posés en Tunisie aujourd'hui, et leurs projections à l'avenir. Il identifie les actions et mesures les plus appropriées susceptibles de garantir au pays un développement en harmonie avec l'environnement et les ressources.

Etat de la situation: Le Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (CATU) de 1994 a pris pour principe fondamental l'adaptation des impératifs du développement économique aux nécessités de préservation de l'environnement, mettant ainsi au premier plan des finalités de gestion des espaces territoriaux. Sur cette base, l'élaboration du schéma national de l'aménagement du territoire dont les orientations sectorielles et trans-sectorielles se fondent sur les approches de l'Agenda 21 national. D'autre part, le gouvernement a généralisé la révision ou la confection de schémas directeurs d'aménagement, chartes de la gestion et de l'utilisation de l'espace pour tous les acteurs publics. Ces schémas sont prescrits aussi bien pour les agglomérations urbaines que pour des zones dites sensibles au patrimoine environnemental (au sens large du terme) riche et soumis à pressions et menaces. Une stratégie spécifique de gestion territoriale a été mise en place en 1995 pour gérer plus particulièrement l'ensemble de la frange littorale et des zones humides attenantes. La définition d'une stratégie d'aménagement de l'espace rural (94% du territoire «utile» de la Tunisie) est achevée; les principes et les objectifs en sont retenus, mais leur transcription sur le terrain devra passer par des réflexions et stratégies complémentaires sur le devenir et les transformations de l'agriculture et des exploitations agricoles. Sa mise en vigueur devrait être effective avant la fin de la décennie.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: En ce qui est du renforcement des capacités et de la technologie, on souligne la formation des responsables aux nouveaux outils d'aménagement du territoire.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Au niveau de la coopération régionale et internationale, on souligne la coopération au niveau du Maghreb et l'assistance technique de la France.

* * *

CHAPITRE 11: LUTTE CONTRE LE DEBOISEMENT

Prise de décisions: Le Ministère de l'Agriculture (Direction Générale des Forêts) est principalement responsable du secteur forestier. L'Office du Développement Sylvo-Pastoral du Nord Ouest (ODSYPARNO) et l'Institut National de Recherches Forestières sont considérés comme institutions coresponsables du secteur forestier. Les autres institutions forestières nationales sont les suivantes: la Direction Générale des Forêts, le Commissariat régional de développement agricole (CRDA), l'Institut Sylvo-Pastoral (ISP) Tabarka, le Centre de formation professionnelle de Rimel, INAT, l'Institut des Régions Arides (IRA) de Médenine, et Conservation des Eaux et des Sols (CES). L'Agence de Vulgarisation et de la Formation Agricole (AVFA) au Ministère de l'Agriculture est chargée de la vulgarisation dans tous les secteurs agricoles y compris la foresterie. Par ailleurs, sur le plan forestier national, le gouvernement a procédé à la promulgation du code forestier en 1988, à l'élaboration de plans nationaux de reboisement et de lutte contre l'ensablement (1990), à l'aménagement des forêts (1990) et à la protection des forêts contre les incendies (1992). La priorité nationale consiste à préserver la forêt tunisienne et accroître la couverture végétale. La gestion des forêts est planifiée en assurant un équilibre entre les différentes parties existantes (forêt, population usagère). Avant Rio, le gouvernement tunisien avait établi des plans nationaux pour les plantations forestières. Il avait également procédé aux analyses d'investissement et études de faisabilité. En revanche, après la Conférence de Rio, le gouvernement a totalement affronté les questions suivantes: l'examen des besoins de recherche des projets de recherche, le rôle des autochtones et des cultivateurs itinérants, la connaissance de la forêt par les autochtones, l'analyse des programmes forestiers existants, les informations géographiques sur les forêts, la télédétection, les rôles et valeurs multiples de la forêt, les enquêtes de classification et utilisation des terres, la promotion de l'industrie artisanale forestière, la rentabilité de l'industrie forestière, l'intégration de valeurs sociales, économiques et écologiques dans les systèmes de comptabilité nationale et le tourisme écologique. Toujours après la Conférence de Rio, le gouvernement a en partie procédé aux activités suivantes, à savoir l'établissement de services de vulgarisation forestière, l'éducation et la sensibilisation du public, l'éducation post-universitaire en foresterie, les enquêtes et la gestion des liaisons d'échange d'information et les évaluations d'impact sur l'environnement. Pour assurer l'aménagement durable des forêts, les institutions forestières ont été renforcées par des cadres au niveau de la gestion de la recherche et de la formation (Loi Cadre de la Direction Générale des Forêts, formation continue, etc.). La stratégie arrêtée consiste en la mise en place d'un plan national de protection des forêts accompagné d'une implication directe des habitants et exploitants dans leur gestion par la création d'associations forestières d'intérêt collectif (AFIC, aujourd'hui GFIC-groupe forestiers).

Programmes et projets: Afin de remplir ses engagements aussi bien régionaux qu'internationaux et de mener une politique efficace de gestion de la pollution atmosphérique, la Tunisie a entrepris différents projets et actions. Ainsi, dans le cadre de la Convention sur les changements climatiques, il faut souligner le Programme National des actions pastorales et forestières qui prévoit l'accroissement de la couverture forestière. Plusieurs projets de développement durable et de conservation des forêts ont été mis en oeuvre.

Etat de la situation: L'aménagement des forêts en Tunisie concerne 80% des forêts. La Tunisie ne dispose pas encore d'informations sur les dégâts causés par l'empiètement d'activités agricoles (1% de la surface forestière touchée), le ramassage de bois de feu et les causes naturelles (incendies et climat; 1000 hectares de superficie touchée par année). La Tunisie a évalué entre 1988 et 1994 un inventaire forestier qui couvre 120 000 km². En 1956, les forêts naturelles couvraient 368 000 hectares, alors qu'en 1994 les forêts naturelles et artificielles couvraient une superficie de 860 000 hectares. Cela étant le cas, le taux de recouvrement végétal est passé de 4 % en 1965 à 9,4% en 1994 et à 10 % en 1996. Il est prévu de passer à 15 % en l'an 2000. Le secteur forestier a connu un renforcement au plan des effectifs. Le personnel professionnel est passé de 100 individus en 1980 à 350 en 1990 et à 600 en 1994.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Le budget de la Direction Générale des Forêts du Ministère de l'Agriculture est passé de 4 Millions de Dollars en 1980 à 25 Millions de Dollars en 1990 et à 35 Millions de Dollars en 1994. Les organisations régionales ou internationales qui ont participé à l'examen des stratégies nationales ont fourni un apport financier d'environ 20 Millions de Dollars.

Coopération: Les principales organisations régionales et bilatérales opérant en Tunisie sont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Ceinture Verte, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Banque mondiale, KFW, GTZ, l'Union Européenne, PAM, PNG'S, OUADA, ALECSO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Caisse française de développement (CFD), etc...

* * *

CHAPITRE 12: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES CONTRE LA DESERTIFICATION ET LA SECHERESSE

Prise de décisions: Le gouvernement tunisien a adopté des stratégies nationales de reboisement, de lutte contre la désertification, d'amélioration des parcours et de protection des sols (1990-2000). Il a également, révisé, en 1988, le code forestier (promulgué en 1966) pour le rendre plus applicable aux nouvelles orientations de la stratégie de reboisement. En Tunisie, les femmes, les jeunes et les ONG ne participent pas à la planification nationale, mais participent à la lutte contre la désertification sur le terrain (au niveau de la base). En revanche, les ONG sont les seules parmi les groupes majeurs à participer au niveau des districts, au niveau moyen.

Programmes et Projets: Des programmes sociaux (santé, nutrition, éducation, infrastructure, etc.) à l'intention des populations des zones désertiques ont été élaborés tels que: la création de forage d'électrification, l'amélioration du réseau d'irrigation, la création de deux villages et la protection contre l'ensablement.

Etat de la situation: En Tunisie, les causes de désertification se manifestent essentiellement par le surpâturage, le défrichement, les pratiques culturelles inadaptées, l'utilisation des terres agricoles non conforme à leur vocation et les causes naturelles (climat, pluviométrie et sécheresse).

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: En ce qui est du renforcement des capacités et de la technologie, des séminaires et ateliers sur la mise en oeuvre de la Convention de Lutte contre la Désertification ont été organisés pour sensibiliser davantage les intervenants de l'importance de cette convention. La Tunisie a également participé à des colloques internationaux sur la lutte contre la désertification. On a aussi tenu plusieurs stages de formation pour les cadres du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire (MEAT), de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) et de l'Office National de l'Assainissement (ONAS).

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Pour résoudre les problèmes identifiés, un financement national de 6 millions de dollars par an et un financement extérieur de 14 millions de dollars par an ont été alloués. Par ailleurs, dans le cadre de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), un financement de 86 millions de dollars a été débloqué.

Coopération: La Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique a été signée le 11 juin 1994 et ratifiée le 11 octobre 1995. Le dernier en date des rapports au Secrétariat de la Convention a été établi en 1996. Les principaux programmes internationaux, régionaux et bilatéraux réalisés dans le pays sont les suivants: la rénovation et la sauvegarde des oasis (BIRD KFW. Fonds saoudiens, 2/3); la création de palmeraies à Régim Maatoug (Communauté Économique Européenne et Italie - 40 %); le Projet de protection de la zone de Menzel Habib (Italie); le Projet IPAL-Tunisie (PNUE et UNESCO). D'autre part, le gouvernement a participé à l'élaboration de 10 projets techniques de coopération en collaboration avec la FAO (Projet TCP/TUN 8956) dans le cadre d'un plan d'action national de lutte contre la désertification dans les dix Gouvernorats du Centre et du Sud.

* * *

CHAPITRE 13: GESTION DES ECOSYSTEMES FRAGILES: MISE EN VALEUR DURABLE DES MONTAGNES

Prise de décisions: La prise de décisions relève du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: La gestion rationnelle des forêts exige la formulation et le recyclage des techniciens forestiers en matière de sylviculture, génie forestier, sociologie forestière, économie forestière, dendrologie, dendrométrie, etc. Les principales forêts sont les forêts de Kroumirie (Nord Ouest) - chêne-liège et pin maritime; les forêts de Mogod (Nord); les forêts de Siliana Kasserine (centre du pays) - pin d'alep; et les forêts de Nabeul-Dar Chaabane (Nord Est) - pin pignon.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Le financement provient dans une proportion de 50 % Budget National et de 50% du financement extérieur.

Coopération: Au chapitre de la coopération internationale, on souligne la participation de la Banque mondiale et du KFW.

* * *

CHAPITRE 14: PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DURABLE

Prise de décisions: Les Ministères principalement responsables du développement agricole et rural sont les suivants: le Ministère de l'Agriculture, le Ministère du Développement Économique et le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. Plusieurs lois et décrets régissent et réglementent le développement agricole et la gestion des ressources naturelles. En revanche, plusieurs lois sont en cours d'amendement. D'autre part, plusieurs structures décentralisées ont été mises en place pour la promotion du développement agricole et rural dans le pays, notamment le Programme de développement rural intégré (PDRI), le Commissariat Général au Développement Régional et des projets de développement agricole intégré (PDAI). La priorité nationale en matière de développement agricole est d'assurer la sécurité alimentaire. En Tunisie, les femmes, les jeunes et les ONG sont impliqués dans la création de possibilités d'emploi dans l'agriculture, le renforcement de la planification de l'utilisation des terres et des ressources, la garantie de la sécurité alimentaire, l'amélioration du bien être rural, la mise en place et le renforcement des capacités institutionnelles de mise en valeur des ressources génétiques des plantes et l'importance des tendances démographiques. Afin de promouvoir un meilleur développement agricole et rural, la Tunisie a adopté des mesures visant à garantir la sécurité alimentaire de sa population d'ici à 1998. Elle a aussi amélioré le bien-être rural tout en tenant compte des tendances démographiques. Parmi les mesures adoptées par la Tunisie pour renforcer le développement agricole durable, plusieurs projets de développement rural et agricole intégré ont été conçus et réalisés. Ces projets ont pour but la protection des ressources naturelles et la gestion rationnelle de leurs potentiels. En ce qui concerne l'amélioration du bien-être rural, le fonds de solidarité national (2626) a été créé en Décembre 1992 dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie des populations rurales les plus démunies à réaliser plusieurs projets d'alimentation en eau potable, électrification, construction de dispensaires, de routes et d'écoles primaires. Ces réalisations sont considérées comme des mesures d'accompagnement aux actions de développement régional.

Programmes et projets: Les projets de développement agricole intégrés peuvent être résumés comme suit: Projet de développement agricole et de pêche du plateau de Sidi Mheddeb qui s'étend sur deux gouvernorats du centre, Sfax et Sidi Bouzid, pour un montant total de 40 millions de DT (FIDA, BID et Budget). Ce projet a démarré en 1992 et durera 6 ans; Projet d'aménagement intégré du bassin versant de l'Oued Mellègue pour un coût de 22 millions de DT (FIDA, BID et budget) pour une durée de 7 ans à compter de 1990; Projet de développement agricole du Sud-Ouest du gouvernorat du Kef pour un coût de 30 millions de DT (CEE et budget) et pour une durée de 8 ans de 1988 à 1996; Projet de développement agricole intégré dans les 5 délégations du Nord-Ouest du gouvernorat de Kairouan pour un coût de 34 millions de DT (FIDA, BID et budget); Projet de conservation et de développement des ressources sylvoles et de parcours dans le gouvernorat de Kairouan, pour un coût de 16,8 millions de DT (KFW) et pour une durée de 7 ans (1994-2000); Projet de développement agricole intégré dans 3 délégations de l'est du gouvernorat de Sidi Bouzid, coûtant 38 millions de DT (CFD et budget) et pour une durée de 5 ans à partir de 1996; Projet de développement agricole intégré dans le gouvernorat de Siliana coût: 41,6 millions de DT (CFD, FIDA et budget); Projet de développement agricole et de pêche des délégations Hancha, Jebeniana et El Amra dans le gouvernorat de Sfax, coût: 10,2 millions de DT (CEE et budget); Projet de développement agricole des délégations intérieures du gouvernorat de Mahdia, pour un coût de 35,5 millions de DT (BID et budget) et d'une durée de 5 ans (1996 - 2000).

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Pour élaborer une politique de remise en état des terres dégradées, la Tunisie a obtenu un financement national et est à la recherche d'un financement extérieur.

Coopération: Un financement extérieur est également souhaité, pour l'élaboration des plans d'élevage pour les animaux menacés, pour la diffusion des pratiques intégrées de lutte contre les ravageurs auprès des agriculteurs et pour accroître les apports fournis aux ménages ruraux grâce à la mise au point et au transfert de techniques appropriées.

* * *

CHAPITRE 15: PRESERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Prise de décisions: Les Ministères ou Organes principalement responsables de la diversité biologique sont les suivants: le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Agriculture et le Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique et de la Technologie. La Tunisie a promulgué les lois suivantes: loi sur la pêche, arrêté et décret pour la conservation des parcs et réserves, loi sur la protection du phoque moine et arrêté annuel de la chasse et loi de la biodiversité. Le code Forestier a été promulgué en 1966 et révisé en 1988. La Tunisie a procédé à l'élaboration de plusieurs projets pour la gestion et la conservation in-situ de la biodiversité (Parcs et Réserves Naturels) et l'installation du Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET). Une étude générale de référence à la diversité biologique est en cours d'élaboration. Les populations locales participent par le respect strict des mesures de conservation et collaborent dans la conservation des semences originelles menacées de disparition. Le Ministère de l'Agriculture, les instituts de recherche y compris l'Institut National de Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT), l'INAT et d'autres écoles supérieures travaillent dans le domaine de la génétique des espèces améliorées et des semences. Il y a aussi le Secrétariat d'Etat à la recherche scientifique et à la technologie, l'Institut des Régions Arides (IRA), l'Institut National de Recherche Scientifique et Technique (INRST) et l'Institut National des Sciences et Techniques d'Océanographie et de Pêche (INSTOP), chacune des institutions travaillant dans le domaine qui le concerne. L'IRA veille à la conservation et le développement des espèces cultivées et naturelles et pastorales dans les régions arides. L'INRST veille à la conservation des ressources génétiques d'une manière générale. L'INSTOP veille aux ressources halieutiques. La stratégie adoptée est fondée sur les principes d'une utilisation intégrée et valorisée économiquement, socialement et écologiquement, d'actions de préservation des habitats, des biotopes ainsi que des gènes, et d'une responsabilité partagée entre les utilisateurs des ressources et les bénéficiaires des fruits économiques. Elle s'appuie sur l'inventaire du patrimoine national en ressources biologiques terrestres, aquacoles et marines, élaboré en application de la conventions sur la diversité biologique et achevée en 1998.

Programmes et projets: Un programme de sponsorship des parcs nationaux a été mis en oeuvre pour un meilleur partenariat entre le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, les entreprises publiques et les ONG, et pour le développement et la conservation des espèces et écosystèmes menacés et la sensibilisation des populations sur la nécessité de la conservation de ce patrimoine naturel. Des programmes de protection et de développement de la diversité biologique ont été entamés par les différentes institutions dont notamment le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, ainsi que l'étude nationale sur la biodiversité et la mise en place d'un plan d'actions national de conservation de la biodiversité.

Etat de la situation: La perte de la diversité biologique est due à la dégradation de l'habitat (phoque moine) et à la surexploitation de certaines espèces (mérrou, outarde). Pour ce qui est de la flore, la disparition de certaines espèces est due essentiellement au surpâturage, à la mauvaise gestion et aux aléas climatiques.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Le financement provient du Budget national, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et recyclage de la dette.

Coopération: La Convention sur la diversité biologique a été signée en juin 1992 et ratifiée le 3 mai 1993. Le dernier en date des rapports présentés en 1997. Par le biais de la coopération régionale ou internationale, il a été assuré un suivi des aires protégées en Méditerranée à travers le centre des aires protégées qui est basé à Tunis. Le gouvernement tunisien a développé des projets pour la gestion et la conservation in-situ de la biodiversité (parcs et réserves naturelles) et la mise sur pied du CITET. Toutes ces mesures ont bénéficié d'une coopération

internationale de la part du PNUD et de la coopération allemande. Dans le même contexte, la Tunisie a également bénéficié du recyclage de sa dette. L'accès aux biotechnologies nécessite une plus large coopération de la part des donateurs.

* * *

CHAPITRE 16 ET 34: TRANSFERT DE TECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES, DES BIOTECHNIQUES, COOPERATION ET CREATION DE CAPACITES

Prise de décisions:

Techniques: Consciente des enjeux environnementaux et de l'importance du développement des capacités humaines en vue de maîtriser les techniques écologiquement rationnelles (TER), la Tunisie a pris l'initiative de créer le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), en mars 1996. Le CITET a pour missions principales de promouvoir les technologies de l'environnement en Tunisie, de jouer le rôle de point focal régional dans le développement des capacités, et de diffuser et d'adapter les techniques environnementales aux conditions propres des pays en développement dans la région Arabo-Afro-Méditerranéenne et ce, dans une perspective de développement durable. La création de ce type de centre figure parmi les recommandations du Chapitre 34 de l'Agenda 21 pour le transfert des technologies des pays du Nord vers les pays du Sud. Dans le cadre de ses missions principales susmentionnées, le CITET axe ses activités selon les objectifs suivants: la formation en matière de gestion environnementale et des technologies de l'environnement; le transfert et l'adaptation des techniques écologiquement rationnelles; la recherche appliquée pour trouver des solutions concrètes appropriées aux problèmes environnementaux. En ce qui concerne l'adoption de systèmes de gestion environnementale et en particulier les normes telles que ISO 14000 ou autres, il y a eu uniquement des actions préparatoires telles que des études sectorielles en matière d'audit environnemental pour certaines industries dans les secteurs dominants en Tunisie tels que le cuir, le textile, le traitement de surface, etc. ainsi que l'étude systémique sur des déchets d'emballage. L'accréditation de certains laboratoires d'analyse appartenant à l'État est en cours. Il est à signaler, cependant, que la création du CITET entre dans le cadre de la volonté politique de la Tunisie pour faciliter l'accès aux techniques de certification pour l'application des normes internationales. Pour cela, le laboratoire d'analyse de l'eau et des eaux usées (domestiques et industrielles), bénéficie dans le cadre de la coopération bilatérale avec la France (INP, Toulouse), de l'assistance technique en vue de son accréditation. D'autre part, un programme de sensibilisation des industriels et des entreprises sur les techniques de gestion environnementale a été mis au point par le CITET. Son application, qui a déjà commencé, nécessite néanmoins un grand appui financier et technique à rechercher dans le cadre de la coopération internationale. Sur le plan institutionnel, plusieurs décisions et mesures importantes ont été prises par la Tunisie en vue de créer le cadre institutionnel adéquat pour la protection de l'environnement et la promotion de la gestion environnementale.

Biotechniques: Le Secrétariat d'État à la Recherche Scientifique et de la Technologie est responsable de la gestion écologiquement rationnelle des biotechniques. Par ailleurs, le Centre de Biotechnologie et l'Institut National de la Recherche Agronomique, laboratoire d'amélioration des végétaux s'occupent de la recherche et du développement des biotechniques. La priorité nationale consiste à promouvoir l'application rationnelle des biotechniques. La Tunisie suit les normes internationales dans le cadre d'échange d'information applicable aux biotechniques et à la gestion des produits. Dans le cadre du Fonds global sur l'Environnement, une ébauche de stratégie nationale a été mise en forme et sert de base aux actions prioritaires à engager dans ce domaine. Ces mesures tiennent également compte des connaissances traditionnelles des populations autochtones.

Programmes et projets:

Techniques: Dans le cadre du programme de mise à niveau de l'industrie et des entreprises tunisiennes et afin de leur permettre de faire face à l'ouverture de l'économie nationale sur l'espace économique européen et mondial, suite à l'adhésion de la Tunisie à l'accord du GATT, à la ratification du protocole de coopération avec l'Union européenne ainsi qu'aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un certain nombre d'actions et de mesures ont été décidées par le gouvernement tunisien au profit des entreprises tunisiennes en vue de leur faciliter l'amélioration de leurs moyens, leurs équipements et l'organisation de leur gestion et ce, afin qu'elles puissent, dans certains délais fixés par les différents accords respecter les différentes normes de qualité internationales (ISO 9000, etc.). Avec la création du CITET, l'intention est de continuer ce genre de programmes et d'en faire l'une des ses principales activités. À cet effet, le CITET a besoin du soutien des organismes internationaux tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), etc., ainsi que de celui des pays développés pour accéder aux TER et constituer les bases de

données appropriées qui seront mises à la disposition des utilisateurs. Cet appui est nécessaire également en matière de développement des capacités afin d'assurer une utilisation adéquate de ces techniques et le cas échéant, leur adaptation aux conditions et problèmes spécifiques de la Tunisie et de la région dans une optique de développement durable. Pour la détermination des besoins en transfert de technologies et la définition des programmes d'actions du CITET en matière de recherche appliquée, la Tunisie a entrepris, avec l'aide de l'Union Européenne, une étude pilote (en cours de réalisation : juillet 1996 à juillet 1997) qui devrait aboutir à l'élaboration d'une stratégie en la matière et un ensemble de recommandations concrètes. Celles-ci permettraient la définition de projets de recherches et de développement ou de transfert de technologies dans le cadre du partenariat entre les chercheurs, les industriels et les opérateurs tunisiens et leurs homologues européens sous les différentes formes possibles. Cette étude portera principalement sur les thèmes suivants : la gestion et la protection des ressources en eau les déchets solides et la pollution industrielle. Un projet de prévention de la pollution de l'environnement a été mené avec l'aide de L'USAID. Ce projet a duré 2 ans (1992-1993) et avait pour objectif de sensibiliser et d'introduire chez des industriels tunisiens le concept de prévention de la pollution et la minimisation des déchets. Ce programme visait l'assistance technique des industriels et la formation sur place dans les techniques de prévention de la pollution. Durant la durée du projet, des audits environnementaux ont été effectués avec plusieurs établissements industriels. Ce programme se poursuivra aujourd'hui avec le CITET.

Biotechniques: Les Projets entrepris dans le domaine des Biotechniques sont les suivants. Le premier est le Projet de Production d'enzymes celluloses, pectinases, amyloglucoses, pullulanases et glucose isomérase par le Centre de biotechnologie de Sfax. Montant du financement national: 300 000 \$. Montant du financement extérieur: 250 000 \$. Nombre d'administrateurs nationaux: 14. Nombre d'administrateurs extérieurs: 5. Organisation et pays coopérant: Communauté Economique Européenne (CEE), CGEB, France. Le deuxième projet est le Projet de Production des Plants de Pomme de Terres Résistantes au virus PVY par le Centre de Biotechnologie de Sfax. Montant du financement national: 130 000 \$. Montant du financement extérieur: 50 000 \$. Nombre d'administrateurs nationaux: 7. Organisation coopérant: Centre International du Génie Génétique et de Biotechnologie (CIGGB) de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Le troisième projet est le Projet de Dépollution des Eaux Résiduaire des Industries Oléicoles par le CITET: Montant du financement national: 200 000 \$; Montant du financement extérieur: 830 000 \$, provenant de la GTZ. Nombre d'administrateurs nationaux: 8. Nombre d'administrateurs extérieurs: 2. L'organisation coopérante est la Communauté Économique Européenne (CEE).

Etat de la situation:

Techniques: Aucune information disponible.

Biotechniques: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Techniques: Aucune information disponible.

Biotechniques: Pour renforcer les capacités endogènes nécessaires à l'application rationnelle des biotechniques, des stratégies de formation ont été élaborées à savoir une formation universitaire, une formation de 3ème cycle et une formation par des cours internationaux de courte durée.

Information:

Techniques: Aucune information disponible.

Biotechniques: Aucune information disponible.

Recherche et technologies:

Techniques: En ce qui concerne le transfert des technologies écologiquement rationnelles (TER) aux entreprises de petite et moyenne taille et étant donné que les moyens de cette catégorie d'entreprises sont limités, l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement a procédé à l'élaboration d'études spécifiques par secteur industriel tel que le secteur du cuir, du textile, le traitement de surface, le délavage de jeans, l'agro-alimentaire, les produits laitiers, l'exploitation des carrières, etc. Ces études sectorielles visent à assister cette catégorie d'entreprise en établissant une démarche type à suivre dans le cas de chacun des secteurs et à identifier les différentes techniques (TER) et procédés appropriés pour la prévention de la pollution ou pour la dépollution industrielle par secteur. Outre l'assistance technique, une assistance financière est assurée pour les petites et moyennes entreprises. Cette

assistance financière est fournie par l'intermédiaire du Fonds de Dépollution (FODEP). Ce fonds donne l'accès aux petites et moyennes entreprises (PME) à une aide financière de l'Etat jusqu'à 20% du montant des équipements servant à diminuer ou à éliminer la pollution industrielle, sachant que 30% du financement doit être assuré sous forme d'apport propre et 50% sous forme de prêt bonifié.

Biotechniques: Aucune information disponible.

Financement:

Techniques: Aucune information disponible.

Biotechniques: Aucune information disponible.

Coopération:

Techniques: La Tunisie a créé le CITET pour le transfert des technologies propres. La construction du CITET a été possible grâce à la contribution financière du royaume de la Suède dans le cadre du recyclage des services de la dette. Le CITET bénéficie également du soutien de la coopération avec l'Allemagne, dans le cadre d'un accord bilatéral, pour asseoir l'activité de formation sur une base solide et durable. Ce programme, dans sa 1ère phase de 3 ans (1996-1999), vise à mettre en place une structure permanente et appropriée pour la formation dans les techniques de gestion environnementale et dans les technologies écologiquement rationnelles au profit de tous les opérateurs et intervenants publics et privés tunisiens ainsi que les pays de la région. Les domaines ciblés en priorité sont : la gestion de l'environnement urbain dans ses différents aspects (cycle de l'eau, déchets solides, pollution industrielle, qualité de l'air, nuisances sonores, etc.); la conservation de la diversité biologique, la protection des ressources naturelles et la lutte contre la désertification; la protection du littoral; la promotion des énergies propres et renouvelables. La Tunisie bénéficie aussi, dans le cadre de la coopération internationale en matière de développement des capacités, de l'appui du Grand Duché du Luxembourg qui a donné son accord pour l'extension du CITET par la mise en place d'un département de déchets solides comprenant l'équipement d'un laboratoire de formation d'analyse et de recherche. En matière de coopération bilatérale avec le Japon, et sur le plan de la lutte contre la pollution industrielle, un laboratoire de recherche a été mis en place dans la ville de Sfax, considérée comme la ville la plus industrialisée du Sud tunisien. L'acquisition et l'installation des équipements de ce laboratoire (LARSEN) ont été financées par la coopération japonaise en 1992. Les activités dans ce pôle industriel intéressent principalement l'industrie chimique.

Biotechniques: Aucune information disponible.

* * *

CHPITRE 17: PROTECTION DES OCEANS ET DE TOUTES LES MERS – Y COMPRIS LES MERS FERMEES ET SEMI-FERMEES – ET DES ZONES COTIERES ET PROTECTION, UTILISATION RATIONNELLE ET MISE EN VALEUR DE LEURS RESSOURCES BIOLOGIQUES

Prise de décisions: Le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de l'Agriculture, le Ministère de la Défense Nationale et le Secrétariat d'État à la Recherche Scientifique constituent les autorités concernées par l'administration et la gestion de l'utilisation du milieu marin, à l'échelle unilatérale dans le cadre de leurs attributions, ou multilatérales dans le cadre de comités ou commissions tels que le comité de coordination du service national de surveillance côtière, la commission d'autorisation des concessions sur le DPM, etc. Les principaux groupes intéressés comprennent: les pêcheurs, l'Union Tunisienne pour l'Agriculture et la Pêche (UTAP) et les ONG des activités subaquatiques et des clubs Greenpeace. Le Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), l'INSTM, l'INAT et les laboratoires dépendant des institutions universitaires constituent les structures assurant les tâches de recherche appliquée, de suivi ainsi que de formation académique et continue. La ratification des conventions et leur adhésion témoigne du degré d'engagement de la Tunisie dans le contexte international de la protection des mers et leurs ressources, lequel engagement se traduit par les mesures suivantes prises à l'échelle nationale: l'établissement d'un plan national d'intervention urgente en cas de pollution marine accidentelle; la délimitation de 3 parcs et réserves maritimes (Galiton, Zembra, Kneiss); l'élaboration de la réglementation relative à l'exercice de la pêche dans un esprit de conservation et de réhabilitation des stocks et des espèces marines menacées.

Programmes et projets: Les projets d'évaluation des stocks halieutiques, les réseaux de suivi de la qualité des eaux marines, le projet de gestion de la pollution par les hydrocarbures constituent certaines de ces actions entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique d'une utilisation durable du milieu marin. Les objectifs des programmes menés pour garantir une utilisation rationnelle de l'espace maritime et de ses ressources biologiques sont de : protéger la mer en réduisant les rejets polluants et en luttant contre les risques accidentels ; mieux évaluer les impacts des projets littoraux et en mer ; assurer une surveillance continue de ses écosystèmes et de la qualité biologique et bactériologique des eaux et sédiments ; évaluer les ressources biologiques et maîtriser leur exploitation par la pêche ; établir des aires de préservation pour les espèces rares et menacées de disparition ou de dégradation (tortues, phoques moines, pelouses sous-marines,...).

Etat de la situation: Le bilan des programmes et actions menées depuis le début des années 1990, d'origine bien souvent antérieure, peut être évalué positivement. Il reste à parachever les actions d'interception ou de traitement des rejets industriels, à renforcer l'équipement des ports pour la prévention des rejets d'hydrocarbures et à renforcer et centraliser les observations et mesures issues de toutes origines (réseaux de surveillance). L'inventaire exhaustif des ressources halieutiques doit être complété et actualisé en temps réel pour permettre une programmation plus rapide et plus efficace de délivrance des droits de pêche.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Dans le cadre de la main bleue, les efforts de financement ont totalisé: pour l'épuration des eaux usées, 200 millions de DT; pour la gestion de la pollution pétrolière, 6 millions de DT; pour le contrôle et la surveillance des eaux marines, 40 millions de DT; pour la gestion des déchets solides sur le littoral, 53 millions de DT. Dans le cadre des Programmes Nationaux Mobilisateurs, on souligne la recherche appliquée en mer.

Coopération: La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été signée en 1980 et ratifiée le 22 février 1985. Les autres instruments internationaux auxquels la Tunisie a adhéré sont la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (MARPOL), la Convention de Barcelone sur la lutte contre la pollution en

Méditerranée (76, actualisation en 1995), et ses protocoles telluriques et immersion, Intervention 69, la Convention de 1990 sur la prévention, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (OPRC), le Protocole 76 sur la situation critique, la Convention sur les espèces migratrices, la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et le milieu naturel de l'Europe (Convention de Berne 71) et le Protocole sur les aires protégées et la biodiversité. Au chapitre de la coopération régionale et internationale, il faut souligner le programme MEDPOL pour le suivi de la qualité des eaux marines dans le cadre du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), et le projet de gestion de la pollution marine par les hydrocarbures dans la zone sud-ouest de la Méditerranée sous l'égide du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

* * *

CHAPITRE 18: PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DOUCE ET DE LEUR QUALITE: APPLICATION D'APPROCHES INTEGREES DE LA MISE EN VALEUR, DE LA GESTION ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU

Prise de décisions: La prise de décisions dans ce domaine relève du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. La priorité nationale consiste à assurer la généralisation et l'extension du service de l'eau à toutes les couches de la société. Le principal groupe intéressé est l'AIC. La Tunisie a donné la priorité à la valorisation des ressources hydrauliques en exécutant des plans directeurs préparés pour les trois régions géographiques du pays. En 1993, une étude Eau 2000 a analysé les options qui permettraient de satisfaire la demande en eau jusqu'en 2010. D'autres études abordent les problèmes auxquels sera confronté le pays à l'horizon 2020. La stratégie de la Tunisie prend en compte les risques liés à la pollution, aux pénuries en période de sécheresse et aux intrusions d'eau salée. D'où le vaste programme d'assainissement des eaux usées même en zones rurales pour la protection de l'eau entrepris par le gouvernement depuis quelques années. La stratégie nationale décennale de conservation des eaux et des sols, datant de 1990, a été complétée par l'édition d'un code de la CES (1995), par l'instauration d'un programme national de lutte contre la désertification (1998) et par l'initiation d'associations d'usagers à l'image de celles gérant les ressources en eau. Dès 1997, un comité national a été institué au sein de la Commission nationale du développement durable, avec la création d'un fonds national de lutte contre la désertification.

Programmes et projets: La Tunisie a lancé un vaste programme d'économie de l'eau en encourageant les agriculteurs à adopter de nouvelles techniques et en prenant en charge jusqu'à 60% du financement du matériel d'irrigation permettant d'économiser l'eau. Pour l'eau potable, la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) a mis au point un programme pour réduire le taux de perte. Quant à la qualité de l'eau, le problème pour la Tunisie, est la salinité élevée dans certaines nappes d'eaux souterraines, notamment dans le centre et le sud. Pour cela, la SONEDE a entrepris un vaste programme de dessalement des eaux de nappe. De même que plusieurs réseaux de surveillance des ressources en eau assurent le suivi et le contrôle de l'eau quantitativement et qualitativement. Les programmes et projets mis en œuvre dans ce domaine par les institutions publiques (ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Aménagement,...) s'inscrivent dans une politique globale, définie par les résultats de deux études majeures « Eau 2000, 1995 » et « Stratégie de gestion de l'eau, 1999 » et d'autres inventaires et investigations spécifiques, et dont les principaux objectifs se résument en : parvenir à un taux de mobilisation effective des ressources de 90%, contre 60% en 1990 ; installer, grâce à des aides publiques, des systèmes de l'eau d'irrigation (opérations en cours) avec pour but leur généralisation vers 2006 ; généraliser le traitement des eaux résiduaires domestiques et maximiser leur réutilisation dans l'agriculture et les espaces verts, en complément des eaux de surface et souterraine ; diminuer à court terme les pertes dans les réseaux de transport et de distribution, avec comme objectif 30% en irrigation et 20% en eau potable ; développer les utilisations de nouvelles sources d'eau, en particulier les eaux des nappes saumâtres (traitements par osmose pour les rendre potables) et profondes (géothermie) dans le Sud du pays ; favoriser l'adoption par les utilisateurs (hôtels, ménages, industriels) d'appareillages et de procédés économes.

Etat de la situation: Les ressources en eau sont vitales pour la Tunisie parce que limitées. En l'absence d'une protection de ces ressources, un grand risque pourrait affecter la durabilité du développement. Les ressources en eau potentielles reconnues, en 1995, s'élèvent à 4600 millions de m³ dont 3844 millions de m³ sont considérées comme exploitables; 2971 millions de m³ sont actuellement mobilisés et 873 millions de m³ restent à valoriser. De ces ressources, seules 50% ont une salinité inférieure à 1,5 grammes par litre (g/l) et peuvent donc être utilisées sans restriction. L'eau pour l'irrigation constitue la demande la plus importante. Pour ce qui est de l'eau potable, la demande peut être évaluée à environ 250 millions de m³, où les besoins du milieu urbain sont couverts à près de 100% et à 75% pour le milieu rural. Une partie des eaux mobilisées pour l'irrigation et l'eau potable se perd pour diverses raisons.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: En termes de renforcement des capacités et de la technologie, il faut souligner le Programme de formation continue et la coopération technique internationale.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Voir sous “Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation”

Financement: Le financement des activités provient du Budget National et de la coopération internationale.

Coopération: Il faut souligner la coopération avec les pays du Maghreb, l’Allemagne, la France, le Japon et les institutions financières, en matière de financement des activités.

* * *

CHAPITRE 19: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES SUBSTANCES CHIMIQUES TOXIQUES, Y COMPRIS LA PREVENTION DU TRAFIC INTERNATIONAL ILLICITE DES PRODUITS TOXIQUES ET DANGEREUX

Prise de décisions: La prise de décisions dans ce domaine relève des Ministères de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, du Commerce, de l'Agriculture, de la Santé, et de l'Industrie. Les principaux groupes intéressés sont l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE) et les ONG de défense des consommateurs. La priorité nationale consiste à répondre aux normes internationales. Les produits chimiques importés sont classés en trois catégories: les produits totalement libres à l'importation; les produits soumis à autorisation d'importation du Ministère du Commerce (Tableau A du décret N 94-1742 du 29 août 1994); les produits sous régime de l'autorisation d'importation pendant une période transitoire (tableau B du décret N 94-1742 du 29 août 1994). Les produits soumis à autorisation sont classés en trois groupes: les produits soumis à un contrôle technique systématique (liste A); les produits soumis au régime de la certification (liste B); les produits soumis aux cahiers des charges (liste C). Le contrôle technique des produits chimiques à l'importation est effectué par: le Ministère de la Santé Publique pour les produits parapharmaceutiques, les accessoires médicaux et les produits destinés à une alimentation particulière, les pesticides à usage domestique et les désinfectants à usage domestique; le Ministère de l'Agriculture pour les désinfectants à usage agricole et tous les autres produits chimiques figurant sur la liste des produits soumis à un contrôle technique obligatoire à l'importation. Le contrôle du commerce, de la distribution et de l'utilisation des produits pesticides est régi par la loi N 92 – 72 du 3 août 1992. Les modalités et les conditions de l'homologation, d'autorisation pour la vente de pesticides, leur fabrication, importation, formulation, vente et distribution sont régis par le décret 92 - 2246 du 28 décembre 1992.

Programmes et projets: Il faut noter le projet de création d'un organisme de coordination pour la gestion des produits et substances dangereux.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: En ce qui est du renforcement des capacités et de la technologie, il faut souligner le rôle de la Commission technique (Ministère de l'Agriculture) et de l'Office du Commerce.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Voir sous **Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation.**

Financement: Le financement provient du Budget national et de financement extérieur.

Coopération: Au chapitre de la coopération internationale, il faut souligner la participation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). La Tunisie a souscrit à la Directive de Londres concernant le mouvement international des produits chimiques interdits ou strictement réglementés (consentement préalable).

* * *

CHAPITRE 20 A 22: GESTION ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DES DECHETS DANGEREUX, DES DECHETS SOLIDES, DES DECHETS RADIOACTIFS

Prise de décisions:

Déchets dangereux: Les autorités concernées sont: le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire; le Ministère de l'Agriculture (pesticides); le Ministère de la Santé Publique (déchets hospitaliers); le Ministère de l'Industrie (déchets industriels). Les principaux groupes intéressés sont les ONG environnementales. Il faut souligner la loi réglementant la gestion des déchets (1996), les mesures incitatives (code d'investissement 1993), le Fonds de la dépollution (FODEP) et les activités de recyclage. En ce qui concerne le stockage, l'élimination, le traitement des déchets dangereux, il est prévu la création de trois centres de traitement des déchets dangereux et toxiques au Nord, au Centre et au Sud de la Tunisie, au cours de la période du 9ème Plan (1997-2001).

Déchets solides: La prise de décisions relève du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (MEAT), l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), le Ministère de l'Intérieur et le Ministère du Développement Économique. Les principaux groupes intéressés sont les ONG environnementales. La priorité nationale est la réalisation des décharges contrôlées, la valorisation et le traitement des déchets; la réhabilitation et fermeture des décharges publiques; l'augmentation du taux d'épuration et réintroduction des eaux traitées dans le circuit économique. Ainsi, la gestion des déchets solides est-elle, aujourd'hui, placée parmi les préoccupations majeures de la politique environnementale tunisienne. La Tunisie a donné la priorité à la valorisation des ressources hydrauliques en exécutant des plans directeurs préparés pour les trois régions géographiques du pays. En 1993, une étude Eau 2000 a analysé les options qui permettraient de satisfaire la demande en eau jusqu'en 2010. D'autres études abordent les problèmes auxquels sera confronté le pays à l'horizon 2020. La stratégie de la Tunisie prend en compte les risques liés à la pollution, aux pénuries en période de sécheresse et aux intrusions d'eau salée. D'où le vaste programme d'assainissement des eaux usées même en zones rurales pour la protection de l'eau entrepris par le gouvernement depuis quelques années.

Déchets radioactifs: La prise de décisions revient au Centre National de Radio-Protection (CNRP) relevant du Ministère de la Santé Publique et du Centre National des Sciences et Techniques Nucléaires (CNSTN) relevant du Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique et à la Technologie. Le CNSTN réalise des études et recherches nucléaires à caractère pacifique dans les différents domaines ainsi que la maîtrise des technologies nucléaires à caractère pacifique. La priorité nationale consiste à mettre en place un système national de gestion rationnelle des déchets radioactifs. Le CNRP, dont la mission est de protéger la population et l'environnement contre les rayonnements ionisants, a été amené à gérer les déchets in-situ en collaboration avec les producteurs (loi du 18 juin 1981) même en l'absence d'un cadre juridique. Les méthodes de gestion des déchets radioactifs hospitaliers sont les suivantes: les déchets solides sont déposés au centre d'entreposage de décroissance, dans l'attente d'une évacuation; les déchets liquides sont dilués, puis rejetés dans les systèmes d'évacuation des eaux usées; les déchets dont l'origine est le patient sont assujettis à la décroissance dans les bacs de rétention. Dans le cas des déchets industriels, les sources scellées usées sont conditionnées et entreposées in situ (ceux d'avant 1990). Le CNRP, conscient du danger potentiel, a entrepris un travail dont les objectifs sont les suivants: évaluation du problème (inventaire des sources radioactives); préparation d'un cadre juridique et réglementaire; propositions adéquates aux autorités concernées pour la mise en place d'un système de gestion des déchets radioactifs.

Programmes et projets:

Déchets dangereux: Pour les déchets dangereux ou à risques, les programmes et projets destinés à empêcher leur entrée dans les circuits ou à les éliminer de façon acceptable sont au point ; la première décharge qui leur est dédiée est en réalisation. Des stratégies spécifiques sont en cours d'élaboration pour la gestion de produits à haut risque tels les pesticides, les produits radio-actifs, les déchets septiques,... qui nécessitent, en raison de leur localisation ou de leur nature, des interventions particulières. La stratégie est appuyée par des dispositifs réglementaires, pour une part encore en cours de révision ou de création, destinés à contrôler ou interdire l'usage ou la dissémination des produits dangereux ainsi que de ceux qui sont à leur origine.

Déchets solides: Depuis 1992, le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire a mis en place un Programme National de Gestion des Déchets Solides (PRONAGDES). Ce programme vise à protéger le littoral contre la pollution et les nuisances causées par les déchets, à sauvegarder les ressources en eau du pays, et à

améliorer le cadre de vie des citoyens en s'appuyant sur les trois principes suivants: pollueur-payeur; producteur-récupérateur; réduction à la source de la production des déchets solides. Dans ce contexte, le programme PRONAGDES prévoit notamment : la réalisation de 26 décharges contrôlées dans les villes chefs-lieux des gouvernorats, les grandes zones touristiques et les zones sensibles; la construction de 4 unités de compostage (Tunis, Sousse, Nabeul et Béja); la construction de 2 unités de traitement et de stockage des déchets toxiques; la réalisation d'un incinérateur pour les déchets septiques et la conception et la réalisation de projets de démonstration.
Déchets radioactifs: Aucune information disponible.

Etat de la situation:

Déchets dangereux: Aucune information disponible.

Déchets solides: La production des déchets solides en Tunisie est la suivante: déchets ménagers: 15 000 tonnes/an; déchets industriels: 320 000 tonnes (non compris les déchets de transformation du phosphate); déchets septiques: 15 000 tonnes/an. Actuellement, les déchets solides produits au niveau des communes sont collectés et acheminés vers les décharges publiques. La composition des déchets solides est la suivante: déchets organiques: 65.98%; déchets de papier: 14.65%; déchets plastiques: 5.58%; déchets de métaux: 3.36%; terre et cendres: 1.19%; déchets divers: 4.46%. Selon la tendance observée, ces quantités et ces diversités pourraient doubler d'ici la fin du siècle et se multiplier par quatre ou cinq d'ici l'an 2025. Par conséquent, une gestion écologique des déchets solides est primordiale en visant non seulement l'élimination et la récupération des déchets produits, mais aussi, le changement des modes de production et de consommation et la sélection des modes les plus viables. Dans le domaine de la gestion des eaux usées, les efforts déployés par la Tunisie dans le domaine de l'assainissement liquide ont permis de raccorder 76,6% de la population urbaine prise en charge par l'Office National d'Assainissement (ONAS), d'améliorer les conditions générales de salubrité en contribuant à l'élimination des maladies d'origine hydrique, de protéger les milieux récepteurs du domaine fluvial, du littoral marin, de réduire les nuisances des eaux pluviales en milieu urbain, de collecter un volume d'eau usée de 130 millions de m³, de disposer d'une capacité de traitement des eaux usées de 360 000 m³/jour et de réutiliser environ 26 millions de m³ d'eaux épurées en agriculture et dans l'irrigation des espaces verts contribuant ainsi à l'augmentation du potentiel d'eaux mobilisables dans le pays. Au terme de l'année 1995, 5 723 millions de tunisiens habitent en zone urbaine, sur une population totale de 9 140 000. 4 285 000 d'entre eux étaient pris en charge par l'ONAS. Le taux de raccordement en milieu urbain était de 61% pour l'ensemble du pays et d'environ 77% dans les zones prises en charge. Le réseau d'exploitation a atteint 6700 km dont 500 km ont été ajoutés durant l'année 1995. Le nombre des abonnés à l'ONAS est de 600 000, dont 35 000 nouveaux pour l'année 1995.

Déchets radioactifs: La Tunisie n'a pas de réacteur de puissance ni de réacteur de recherche. Toutes les sources radioactives sont importées. Les déchets radioactifs existants en Tunisie sont les déchets produits dans le domaine médical, issus des services de médecine nucléaire (5) et des services de radiothérapie (6), les déchets produits dans le domaine non médical (industriel, agriculture et recherche), qui sont pour la plupart des sources scellées de 187CS, 60CO, 240Am et Be. Présentement, les sources scellées usées sont reprises par le fournisseur (convention entre l'utilisateur et le fournisseur). L'importance de ces déchets se résume ainsi: selon une évaluation faite en 1996 pour les déchets hospitaliers: 1m³/semaine (déchets solides); selon une évaluation en 1995 de sources scellées usées (CND): 100 sources de (Cs, CO) importées avant 1990.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Déchets dangereux: En ce qui est du renforcement des capacités et de la technologie, il faut souligner la création, à l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE), d'un département pour le suivi de la gestion des déchets dangereux ainsi que le Centre International des Technologies de l'Environnement (formation, technologies propres, etc.).

Déchets solides: Au chapitre du renforcement des capacités et de la technologie, il faut souligner les activités du Centre International des Technologies de l'Environnement.

Déchets radioactifs: Aucune information disponible.

Information:

Déchets dangereux: Aucune information disponible.

Déchets solides: Aucune information disponible.

Déchets radioactifs: Aucune information disponible.

Recherche et technologies:

Déchets dangereux: Voir sous “Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation”.

Déchets solides: Voir sous “Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation”.

Déchets radioactifs: Aucune information disponible.

Financement:

Déchets dangereux: Le financement des activités dans ce domaine provient du Budget national et de financement extérieur.

Déchets solides: Le financement des activités dans ce domaine provient du Budget national et de financement extérieur.

Déchets radioactifs: Le financement provient du Budget national et de financement extérieur.

Coopération:

Déchets dangereux: Au chapitre de la coopération régionale et internationale, il faut souligner la participation du Programme METAP, la coopération tuniso-allemande, la coopération tuniso-hollandaise et la coopération avec organismes internationaux. La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination a été signée et ratifiée en 1995. Les dernières en date des informations communiquées au Secrétariat de la Convention en 1996. Les mesures adoptées pour l’application de la convention au niveau régional comprennent la ratification de la Convention de Bamako sur l’interdiction d’importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets en 1992 et l’amendement de la Convention de Barcelone sur la lutte contre la pollution en Méditerranée et des deux protocoles sur les mouvements transfrontières des déchets dangereux et la pollution d’origine tellurique.

Déchets solides: Il faut noter la coopération avec l’Allemagne, le Luxembourg, METAP et la BIRD.

Déchets radioactifs: Au chapitre de la coopération internationale, le CNRP travaille en coopération avec la Commission de l’Énergie Atomique française (CEA), et la CNSTN collabore avec l’AIEA dans le domaine de l’élaboration des études et de l’organisation de séminaires.

* * *

CHAPITRE 24 A 32: RENFORCEMENT DU ROLE DES PRINCIPAUX GROUPES

Femmes: Prise de décisions: La Tunisie est le seul pays arabe et musulman à avoir un code du statut personnel depuis 1957. Ce code a subi des amendements consacrant l'égalité des droits civiques entre les femmes et les hommes. Les amendements ont été accompagnés par des mesures facilitant davantage l'accès de la femme aux sphères publiques et politiques et sa promotion aux postes décisionnels. D'ailleurs, une ministre déléguée auprès du Premier Ministre est chargée des affaires de la femme et de la famille et des ONG féminines contribuent à la présence, au rayonnement et à l'épanouissement de la femme tunisienne. Des politiques et stratégies ont été établies en vue de promouvoir l'égalité dans tous les secteurs de la société et d'éliminer les obstacles qui s'opposent à la participation complète des femmes à la réalisation d'un développement durable. Des mécanismes permettant d'évaluer la mise en oeuvre des politiques et programmes en matière de développement et d'environnement ainsi que leurs effets sur les femmes sont en place. **Programmes et Projets:** Des programmes et matériels pédagogiques pratiquent déjà l'acquisition de connaissances différenciées selon le sexe. **Etat de la situation.** Le pourcentage de femmes dans la conduite des affaires publiques était de 16% en 1992 et 20% en 1996. Le pourcentage de femmes au parlement était de 7% en 1992 et 9% en 1996. **Coopération:** La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été signée le 24 juillet 1980 et ratifiée le 20 septembre 1985.

Enfants et jeunes: Prise de décisions: La Tunisie a promulgué le Code de Protection de l'Enfance en janvier 1996. Les organismes de jeunes les plus importants sont la Consultation élargie de la jeunesse (1996), Radio-Jeunesse et TV-Jeunesse. En Tunisie les enfants et les jeunes sont des participants à la vie du pays. **Programmes et Projets:** 1996 était l'année de l'enfance et de la jeunesse et du dialogue entre les jeunes et le gouvernement, puisqu'un code au profit des enfants a été promulgué et une large consultation nationale intitulée "La Tunisie à l'écoute de sa jeunesse" a été lancée. **Etat de la situation:** Le niveau de chômage des jeunes est passé de 8.9% en 1992 à 6.7% en 1996. L'objectif fixé dans Action 21 visant à assurer que d'ici l'an 2000, plus de la moitié des jeunes -garçons et filles- bénéficient d'un enseignement secondaire ou d'une formation professionnelle appropriés a été atteint.

Populations autochtones: Prise de décisions: Les populations autochtones participent pleinement au processus nationaux et aussi comme conseillers. Elles participent également aux stratégies de gestion des ressources, et des mécanismes de participation sont à l'étude.

Organisations non gouvernementales: Prise de décisions: Le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire a, au niveau du cabinet, une cellule qui s'occupe des relations avec les ONG. Il y a aussi, et depuis juin 1995 une charte (morale) de coopération et de partenariat entre le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire et les ONG. Le Gouvernement, de concert avec les principaux groupes, a mis en pratique des contrats de partenariat entre les services du Gouvernement, des ONG, des établissements et organismes de développement privés ou semi-étatiques. La contribution des principaux groupes aux initiatives nationales en faveur du développement durable est constructive et utile. Pour accroître leur participation, il faudrait renforcer davantage les capacités d'intervention des principaux groupes (ONG et organisations féminines et de jeunesse particulièrement), et encourager la décentralisation et la participation de ces groupes dans le processus de prise de décision. Les organisations nationales, l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA, organisation patronale), l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes (UNFT, organisation féminine), l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT, centrale ouvrière) et l'Union Tunisienne pour l'Agriculture et la Pêche (UTAP, organisation des agriculteurs), sont des membres à part entière dans la Commission Nationale du Développement Durable. Deux autres ONG (associations) en sont membres: l'Association Tunisienne de lutte Contre le Cancer (ATLCC) et l'Association pour la Protection de la Nature et de l'Environnement de Kairouan (APNEK). **Programmes et Projets:** Les ONG sont également impliquées dans l'exécution de projets nationaux de développement durable, notamment l'Association pour la Promotion de l'Emploi et du Logement (APEL), l'Association de Soutien à l'Autodéveloppement (ASAD), la Fondation Tunisienne pour l'Autodéveloppement et la Solidarité (ATLAS), l'Alliance de Protection de la Nature et de l'Environnement de Kairouan (APNEK), et l'Association Régionale de Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature (ARSEN-Kef), et autres. On souligne également la participation du Comité National de lutte contre la désertification, du Comité National sur la Biodiversité, et le Comité National sur les Changements Climatiques. **Financement:** Le Gouvernement fournit pas

moins de 1 million de dollars aux ONG d'environnement et de développement (durable, économique et social). Coopération: Le Gouvernement collabore également avec Greenpeace, ENDA, et WWF pour l'exécution des programmes nationaux et locaux de développement durable et d'éducation à l'environnement avec la participation d'ONG tunisiennes.

Collectivités locales: Prise de décisions: Les pouvoirs publics soutiennent les initiatives des répliques locales d'Action 21. Plus proches des habitants que les autorités centrales, les municipalités sont également des acteurs à part entière de la mise en oeuvre du développement durable. Le rôle des communes est perçu de façon décentralisée: les besoins en développement sont identifiés et définis au niveau régional et c'est à cette échelle que sont mis en oeuvre les programmes de développement. Les gouvernorats sont ainsi investis de responsabilités en matière de développement durable. Les 246 communes tunisiennes ont toutes créé le poste de conseiller municipal chargé de l'hygiène et de la sauvegarde de l'environnement. Le Président du Conseil Municipal détient des compétences lui permettant de protéger l'environnement communal. En plus, 15 communes ont des conseils municipaux pour enfants les impliquant dans la gestion des affaires municipales. Les femmes et/ou les enfants sont représentés dans 25% des instances locales de prise de décisions.

Travailleurs et syndicats: Prise de décisions: Les travailleurs participent pleinement aux discussions sur la réplique nationale d'Action 21 et à la réalisation de la réplique nationale d'Action 21. Les ouvriers sont représentés à la Commission Nationale de Développement Durable par le biais de leur Centrale Syndicale, l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT). Ils sont membres actifs dans les conseils régionaux du développement et sont impérativement consultés pour les principales décisions du pays. Coopération: Les Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ont été ratifiées.

Commerce et industrie: Prise de décisions: Les autorités tunisiennes s'efforcent d'associer les industriels au processus de développement durable. La Tunisie a choisi d'utiliser des instruments d'incitation économique pour encourager les industriels à investir dans les équipements de dépollution, les technologies propres et l'industrie du traitement et du recyclage des déchets ménagers. Une stratégie de coopération est ainsi menée avec les entrepreneurs, qui n'exclut d'ailleurs pas l'application d'un ensemble de mesures répressives pour les contraindre à respecter les normes de pollution. Le nouveau Code unique des investissements octroie des avantages particuliers aux entrepreneurs qui investissent dans le domaine de la protection de l'environnement, de la lutte contre la pollution, du traitement et du recyclage des déchets. Etat de la situation: À ce jour, quelques grandes entreprises (3, ou 15%) et quelques petites et moyennes entreprises (50, ou 4%) ont adopté des politiques de développement durable. Financement: Le Fonds de Dépollution (FODEP), nouvel instrument financier inscrit dans la loi des finances 1993, a pour objet "d'encourager les actions concourant à la protection de l'environnement contre la pollution industrielle, par la participation au financement de projets d'installations...". Le FODEP est alimenté par les dons et les prêts spécifiquement destinés à la lutte contre la pollution accordés à l'État tunisien, mais aussi par les dotations du budget de l'État et les contributions des entreprises polluantes.

Communauté scientifique et technique: Prise de décisions: En Tunisie, les universitaires et les scientifiques participent activement à la mise en oeuvre du développement durable. Ils comptent parmi les membres permanents de la Commission Nationale du Développement Durable et le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire ainsi que les autres départements ministériels qui font appel à leur expertise. Cela a été notamment le cas pour l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la désertification et celle de la stratégie nationale pour la conservation de la biodiversité. Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Pour ce qui est de favoriser l'échange de connaissances et de points de vue entre la communauté scientifique et technique et le grand public, un certain effort est fait dans cette direction. Les scientifiques animent des séminaires de sensibilisation et autres pour diffuser une information de haut niveau auprès du grand public.

Agriculteurs: Prise de décisions: L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA) encourage les projets agricoles qui développent des technologies et des méthodes culturales adaptées au milieu et répondant aux exigences des écosystèmes. Plusieurs laboratoires privés se sont développés pour asseoir une modernisation de l'agriculture tenant compte de l'environnement. Aussi, le Centre National de Biotechnologie assiste-t-il l'agriculture. En ce qui est d'accroître la participation des organisations d'agriculteurs à la conception et à

l'exécution de politiques de développement durable, l'Union Tunisienne de l'Agriculture et la Pêche (UTAP) est membre de la Commission Nationale du Développement Durable, et participe activement dans le système décisionnel relatif à la politique agricole du Gouvernement. Elle a une représentation sur tout le territoire tunisien. Étant donné l'importance du secteur agricole pour la Tunisie, l'État a mis en oeuvre de nombreuses mesures incitatives. Ainsi, le salaire des ouvriers agricoles, identique pour les femmes et les hommes, est régulièrement augmenté. Il est à noter que les femmes jouent un rôle très important dans le milieu rural tunisien. Une agence de vulgarisation agricole existe avec des cellules présentes partout. Des conseillers agricoles sont placés dans tous les Commissariats Régionaux de Développement Agricole (CRDA). Etat de la situation: Les pratiques et techniques agricoles écologiquement viables sont bien développés en Tunisie (irrigation, élevage, utilisation des intrants et pesticides).

* * *

CHAPITRE 33: RESSOURCES ET MECANISMES FINANCIERS

Prise de décisions: La priorité nationale consiste à trouver les ressources financières nécessaires pour la mise en oeuvre du développement durable. La mise en place d'un développement durable, et notamment la protection de l'environnement, sont des ambitions coûteuses. La Tunisie considère cependant que le droit des générations tunisiennes futures à un environnement sain et à des ressources préservées n'a pas de prix. En termes de nouveaux instruments économiques, il faut souligner le Code d'incitation aux investissements avec des incitations spécifiques aux investissements réalisés par les entreprises. Enfin, afin d'éliminer des subventions qui nuisent à l'environnement, le Gouvernement a supprimé des encouragements fiscaux à l'importation des produits chimiques destinés à la fabrication des pesticides, et encourage les industries qui minimisent les déchets et pratiquent le recyclage.

Programmes et projets: En ce qui est des changements apportés au budget de l'État dans la perspective d'un développement durable, il faut souligner l'allocation de fonds supplémentaires pour la protection de l'environnement dans les projets de développement économiques et sociaux, avec des financements soft pour ne pas alourdir la dette tunisienne.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Les crédits alloués à la protection de l'environnement ont donc considérablement augmentés: dans le VIIIème Plan, ils s'élèvent à 600 millions de dinars, contre 240 millions dans le Plan précédent, et ce chiffre atteint 1400 millions de dinars si l'on ajoute les crédits consacrés à la protection de l'environnement au niveau des municipalités et à la conservation des eaux et des sols. Ceci dit, bien qu'elle consente des efforts financiers importants, la Tunisie compte également sur la coopération et la solidarité internationales.

Coopération: Dès 1989, le Président de la République a lancé un appel au recyclage de la dette des pays en développement dans des projets de protection de l'environnement. Cette initiative a trouvé un écho favorable. La Suède a aussitôt accepté ce principe qu'elle applique en faveur de la Tunisie depuis 1991 et les Pays-Bas ont pratiqué le recyclage de la dette tunisienne en 1992. La Tunisie espère élargir le groupe des partenaires favorables à ce type de solidarité. Elle apprécie également les aides sous forme d'assistance technique et de subventions non remboursables comme celles apportées par l'Allemagne depuis 1989 dans le cadre d'un partenariat fructueux. La Tunisie est pays bénéficiaire d'Aide aux pays en développement. Depuis 1992, le Gouvernement a reçu des dons pour le développement durable, y compris 7 253 000 \$ du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), 1 790 000 \$ de la Caisse Fiduciaire du protocole de Montréal et 395 600 \$ de l'Union Européenne.

* * *

CHAPITRE 35: LA SCIENCE AU SERVICE D'UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Prise de décisions: La restructuration du système national de la recherche a été décidée dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation de la recherche scientifique et du développement technologique promulguée en 1996. La capacité scientifique du pays a été mise au service du développement durable à travers les trois initiatives suivantes: la création, dès 1993, de la Commission Nationale de Développement Durable, au sein de laquelle la communauté scientifique est représentée; l'élaboration, en 1995, de l'Agenda 21 national qui prend en considération les besoins de développement d'ordre scientifique et technologique; l'élaboration du IXème Plan de développement économique et social qui intègre la durabilité comme principe directeur. Les études scientifiques prioritaires dans le domaine de l'environnement programmées pour les cinq années à venir (1997 - 2001) visent la gestion rationnelle des ressources naturelles, la promotion des technologies propres et la préservation du milieu naturel et la protection de l'environnement.

Programmes et projets: Entre 1992 et 1996, la Tunisie a renforcé ses moyens scientifiques. Cela a permis d'orienter les efforts vers de programmes de recherche interdisciplinaires ciblés, mobilisant un grand nombre d'universitaires à travers 300 projets visant entre autres à donner une meilleure assise scientifique au développement durable dans le pays. La Tunisie a, par ailleurs, mené, en 1995, une étude stratégique portant sur le développement d'une base technologique avancée à l'horizon 2010 afin d'accompagner la mise à niveau intégrale du pays décidée par le gouvernement. Durant la décennie écoulée, d'importants programmes nationaux et régionaux de recherche appliquée ont permis de mieux appréhender l'évolution des systèmes écologiques (hydrosphère, biosphère, atmosphère,...) et de mieux comprendre leur relation avec le champ des activités humaines. Les études d'impact sur l'environnement ont été généralisées, nécessitant des investigations scientifiques de plus en plus élaborées, et mobilisant, de plus en plus, les capacités scientifiques. Les études sectorielles (eau, sols, faune et flore) ont permis l'élaboration, en 1996, d'une étude stratégique sur les ressources naturelles de la Tunisie afin de les préserver de toute surexploitation préjudiciable. Les réseaux nationaux de surveillance ont été modernisés. Ils seront dès 1997 intégrés au sein de l'Observatoire Tunisien de l'Environnement et du Développement (OTED). La télédétection, les systèmes d'information géographique et la modélisation prennent une part de plus en plus importante dans la collecte et l'interprétation des données et dans l'élaboration des monographies. Ces outils analytiques sont utilisés par différents opérateurs (Centre National de Télédétection, Agence Nationale de Protection de l'Environnement, etc.) pour l'aide à la décision dans l'aménagement et la gestion des zones écologiquement fragilisées, menacées par l'activité humaine. La protection des zones côtières et la lutte contre la désertification ont bénéficié respectivement de la création en 1995, de l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (APAL) et du renforcement de l'Institut des régions Arides (IRA). Ce dernier participe aux programmes de surveillance développés par l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS). La mobilisation des universitaires en faveur de la gestion durable des écosystèmes s'est matérialisée par le développement remarquable des sciences de l'environnement dans un nombre d'établissements universitaires et par la multiplication des thèses et mémoires de recherche de 3ème cycle.

Etat de la situation: La recherche scientifique en Tunisie comporte: 21 centres de recherche scientifique et technique ayant pour vocation la conduite de travaux de recherche appliquée dans les domaines ayant une importance stratégique pour le développement (amélioration de la production agricole, lutte contre les maladies, maîtrise des nouvelles technologies); 8 structures d'appui technique. Durant le VIIIème Plan de développement économique et social, la Tunisie a amélioré la formation de ses ressources humaines dans les sciences de base et dans celles intéressant l'environnement.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: La Tunisie continue à participer activement à tous les programmes méditerranéens visant l'évaluation scientifique à long terme des paramètres de l'environnement et du développement (Initiative Avicenne, l'Instrument Financier pour l'environnement (LIFE), le Centre International des Hautes Études Méditerranéennes (CIHEAM) et les initiatives MEDURBS, MEDCAMPUS, MEDSPA et METAP). Elle a développé la participation aux activités du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) par le renforcement des moyens du CAR des aires spécialement protégées de Tunis. Elle fait partie de la CMDDD et participe à la plupart des activités scientifiques en cours, notamment du programme MEDPOL de surveillance scientifique de la Méditerranée. L'effort fait par la Tunisie pour renforcer ses moyens scientifiques s'appuie notamment sur la coopération avec l'Union Européenne à travers des programmes de recherche scientifiques et technologique, aussi bien que d'assistance technique.

* * *

CHAPITRE 36: PROMOTION DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE LA FORMATION

Prise de décisions: Le Ministère de L'Environnement et de l'Aménagement du Territoire est l'organe principal chargé des activités relatives à ce chapitre. Il est membre à part entière du mécanisme national du développement durable. Il a également un organe consultatif sur l'éducation en matière d'environnement, le Centre National auxquels participent des représentants des Ministères de l'Education, de la Jeunesse et de l'Enfance, de l'Information et de la Formation Professionnelle. Le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire encourage le partenariat, mobilise des ressources, diffuse des informations, évalue les besoins des différents groupes de population, et élabore une stratégie nationale d'éducation à travers le programme national de sensibilisation, d'éducation et de culture environnementales. Les femmes, les jeunes, les ONG, les autorités locales, les travailleurs et syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technique et les agriculteurs sont membres de l'organe de coordination de l'éducation. Les femmes participent activement dans les garderies scolaires, jardins d'enfants, et crèches. Les professeurs des institutions de l'enseignement supérieur participent régulièrement aux séances de formation et aux séminaires d'éducation environnementale organisés de façon périodique. La priorité nationale consiste à former les générations futures pour poursuivre le développement durable.

Programmes et projets: Au niveau national, plusieurs programmes de cours pour les différents niveaux d'enseignement ont été élaborés ou sont en cours relatifs à l'environnement et au développement durable. Parmi les priorités, on retrouve le développement du matériel didactique, la formation des enseignants, et les campagnes de sensibilisation du public. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à travers des programmes d'assistance technique, soutient des programmes d'éducation environnementale.

Etat de la situation: Le coût des activités dans le domaine de l'éducation est évalué à 3,5 millions de dinars au cours du VIIIème Plan (1992-1996). Ce montant sera augmenté pour le IXème Plan (1997 - 2001). Une évaluation scientifique de tous les travaux de sensibilisation et d'éducation est programmée pour l'année 1997. La loi d'éducation du 29 juillet 1991 a instauré l'obligation de scolarisation pour tous les enfants qui ont atteint l'âge de 6 ans. Le taux de réussite des élèves qui ont terminé tout le cycle de l'enseignement primaire est passé de 48% en 1994 à 61% en 1996. Il atteindra les 70% en 1997 et ce, suite à l'instauration progressive de l'école de base. Le nombre des clubs d'environnement a atteint les 1000 clubs sur environ 6000 établissements scolaires primaires et secondaires aussi bien dans les zones urbaines que rurales. Il est à remarquer que les clubs d'environnement ont vu le jour au cours de l'année scolaire 1991/1992. Les activités des ONG sont régulièrement soutenues par les institutions gouvernementales et particulièrement, depuis janvier 1994 au sein du Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. On souligne également les objectifs suivants: étendre la couverture vaccinale à au moins 80% des enfants; éliminer la poliomyélite et le tétanos néonatal et réduire les décès provoqués par la rougeole; faire participer les enfants tunisiens aux actions de sauvegarde de l'environnement sur le plan national et international

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Parmi les exemples des campagnes de sensibilisation du public, on souligne les émissions radiodiffusées ('Sindabad de la nature'), les émissions télévisées (Vers un environnement sain), et les spots avec le personnage 'Labib'. Une nouvelle émission environnementale a été instaurée au Canal 21 (Canal des jeunes) à partir du 7 novembre 1994. Des ateliers et sessions spéciales en matière d'environnement et de développement sont effectués à l'égard des enseignants et des animateurs de clubs d'environnement dans les institutions scolaires, de jeunesse et de culture ainsi qu'avec les ONG. Plusieurs documents (2 guides, 8 jeux ainsi que des dépliants et des brochures) ont été élaborés et diffusés.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: La Convention relative aux droits des enfants a été ratifiée le 11 janvier 1992.

* * *

**CHAPITRE 37: MECANISMES NATIONAUX ET COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE
RENFORCEMENT DES CAPACITES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT**

Cette question a déjà été traitée dans tous les sous-thèmes **Coopération**.

* * *

CHAPITRE 38: ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS INTERNATIONAUX

Cette question a été traitée principalement dans les activités réalisées par les Nations Unies.

* * *

CHAPITRE 39: INSTRUMENTS ET MECANISMES JURIDIQUES INTERNATIONAUX

Prise de décisions: De nombreux textes et institutions ont vu le jour depuis 1992, tels que des textes concernant la gestion des déchets, l'incitation à la dépollution, l'amélioration du cadre de vie et la lutte contre toute forme de dégradation de l'environnement. De nouvelles institutions ont été créées. Il faut noter le décret portant création de la Commission nationale pour le développement durable (décret du 11 octobre 1993), l'adoption du Programme d'action national de l'environnement et du développement ou Agenda 21 national, la création d'un fonds de dépollution (loi du 29 décembre 1992), l'institution du Comité Interministériel pour l'Aménagement du Territoire (1994), la création d'une Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral (loi du 24 juillet 1995), la création du Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (loi du 25 mars 1996), et les décrets portant création des parcs nationaux d'El Feïja, Jebil, Sidi Touil. Il y a la législation concernant l'aménagement, la gestion et la maintenance des zones industrielles; la révision de la législation sur la pêche (loi du 31 janvier 1994), la création des directions régionales de l'environnement (décret du 1 août 1994), la révision et promulgation du nouveau code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (loi du 24 novembre 1994), la révision de la législation relative au domaine public maritime (loi du 24 juillet 1995), l'institution du grand prix du Président de la République pour la protection de la nature et de l'environnement (décret du 4 octobre 1993), la nouvelle législation sur la conservation des eaux et du sol (loi du 17 juillet 1995) et l'institution d'un plan national d'intervention urgente pour lutter contre les événements de pollution marine (loi du 3 avril 1996).

Programmes et Projets: Il faut noter l'institution d'un Programme de sensibilisation, d'éducation et de culture environnementale.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation:

Information: Il faut noter la publication des rapports annuels sur l'état de l'environnement en 1993, 1994 et 1995, et la mise en place d'un Réseau de Développement Durable.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Il y a eu la mise sur pied du Fonds de Dépollution industrielle (FODEP) institué par la loi de finances 1993 accordant une subvention de 20% aux projets de dépollution et de recyclage des déchets solides (plastique, carton,...).

Coopération: La Tunisie participe activement depuis les années soixante aux efforts entrepris à l'échelle régionale ou mondiale pour préserver l'environnement. Elle a notamment ratifié plus de trente conventions internationales relatives à la protection de l'environnement dans les domaines les plus variés. Il faut citer la ratification de la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets (Loi du 3 février 1992); la ratification de l'amendement de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement connues comme habitats de la sauvagine (Loi du 2 novembre 1992); l'adhésion de la République Tunisienne au Protocole de Montréal amendé relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone (loi du 3 mai 1993); la ratification de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité (Loi du 3 mai 1993); la ratification de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (loi du 3 mai 1993); la ratification de la Convention portant création de l'organisation pour la protection des végétaux au Proche-Orient (Loi du 20 octobre 1993); l'adhésion de la République Tunisienne aux amendements au Protocole de Montréal amendé relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone, adoptés lors de la quatrième réunion des parties (loi du 27 juin 1994); l'adhésion de la République Tunisienne à la Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures (Loi du 19 juin 1995); la ratification de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique (loi du 19 juin 1995); la ratification de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de

déchets dangereux et de leur élimination, adoptée à Bâle le 22 mars 1989 (Loi n 63 de 1995); l'adhésion de la République Tunisienne à la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (loi du 7 août 1995). A l'échelle régionale, la Tunisie a signé le texte final de la Convention de Barcelone sur la lutte contre la pollution en Méditerranée tel que révisé en 1995, ainsi que le protocole relatif à la protection de la Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique, en mars 1996, et le protocole relatif à la prévention de la pollution de la Mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination. En mai 1993, moins d'un an après Rio, la Chambre des Députés a ratifié les deux conventions des Nations Unies signées lors de la Conférence: la Convention sur la biodiversité et la Convention sur les changements climatiques. La Tunisie fait ainsi partie des tous premiers pays à avoir donné une suite effective aux engagements souscrits en juin 1992. La Tunisie oeuvre pour la concrétisation de la Convention internationale de Lutte contre la Désertification, qui affecte de très nombreux pays du Sud et constitue un obstacle majeur au développement durable. En juin 1993, à l'occasion de la célébration de la journée de la Terre, le Président de la République a pris l'initiative de proposer la tenue d'une conférence régionale sur le développement durable en Méditerranée, qui est exposée à de graves menaces liées au développement des pays riverains et notamment à l'extension des villes du littoral. Il existe plusieurs mécanismes et conventions de coopération pour la sauvegarde de la Méditerranée, mais aucun n'intègre la notion de développement durable consacrée lors de la Conférence de Rio. La proposition du Chef de l'Etat a reçu l'accord des pays signataires de la Conférence de Barcelone. La conférence 'Med 21' s'est tenue à Tunis le 1er novembre 1994 et a réuni les ministres de l'environnement des pays du bassin méditerranéen. Trois décisions importantes ont été prises lors de cette Conférence: l'adoption de l'Agenda MED 21 comme outil de travail et document de référence pour l'identification des futurs programmes d'action du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et dont le but serait de définir les axes d'un programme de développement durable régional; la création d'une Commission Méditerranéenne du Développement Durable au sein Plan d'action pour la Méditerranée (PAM); la création d'un mécanisme d'expertise et de coordination pour la conservation et la gestion durable des zones côtières en Méditerranée.

* * *

CHAPITRE 40: L'INFORMATION POUR LA PRISE DE DECISIONS

Prise de décisions: Tous les Ministères techniques sont responsables de l'information pour la prise de décisions. Le Ministère du Développement Économique pour les informations relatives au développement et le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire pour les informations sur l'environnement, assurent une coordination à ce niveau. Aux deux institutions s'ajoute la Commission Nationale du Développement Durable. Pour prendre les décisions concernant les politiques de promotion d'un développement durable, la Tunisie aurait besoin d'indicateurs de suivi et d'évaluation des programmes de développement durable et de moyens pratiques pour orienter les actions de développement vers la durabilité dans les secteurs de l'Agriculture, la pêche, le commerce. Consciente de l'intérêt des indicateurs dans le suivi des politiques de développement durable, la Tunisie a engagé une réflexion sur les indicateurs et ceci à plusieurs niveaux parmi lesquels nous citons: la Commission Nationale du Développement Durable, l'Agenda 21, l'Observatoire Tunisien de l'Environnement Durable (OTED). Instauré en 1996, l'OTED constituera dorénavant un dispositif continu de suivi des ressources naturelles et des différentes pressions qui s'exercent sur elles à travers le développement et l'outil scientifique privilégié de l'évaluation périodique de l'état de l'environnement et de son évolution. Ce suivi ne peut être assuré qu'à travers la définition et l'élaboration d'une série d'indicateurs. Telle est, actuellement, l'une des principales actions que l'OTED est en train de concrétiser. A ce niveau, le concept que nous avons retenu est celui qui consiste à définir des indicateurs d'état de l'environnement ainsi que des indicateurs de pression sur l'environnement et enfin, des indicateurs de réponses de la société.

Programmes et projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aujourd'hui, la Tunisie dispose de données par télédétection à travers le centre national de télédétection, mais l'accès y est difficile. L'élaboration des indicateurs figure parmi les activités du Comité Technique du Développement Durable, lequel a prévu d'identifier en 1995 un premier groupe d'indicateurs dans le domaine de l'agriculture, l'industrie et le tourisme durable.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Les principales sources étrangères d'information concernant le développement durable proviennent de la Commission Internationale du Développement Durable, du PNUD, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de la Banque mondiale et du Plan Bleu relevant du Plan d'Action de la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PAM/PNUE).

* * *

CHAPITRE: INDUSTRIE

Prise de décisions: Plusieurs décisions et mesures importantes ont été prises par la Tunisie en vue de créer le cadre institutionnel adéquat pour la protection de l'environnement et la promotion de la gestion environnementale.

Programmes et projets: Un projet de prévention de la pollution de l'environnement a été mené avec l'aide de L'USAID. Ce projet a duré 2 ans (1992-1993) et avait pour objectif de sensibiliser et d'introduire chez des industriels tunisiens le concept de prévention de la pollution et la minimisation des déchets. Ce programme visait l'assistance technique des industriels et la formation sur place dans les techniques de prévention de la pollution. Durant la durée du projet, des audits environnementaux ont été effectués avec plusieurs établissements industriels. Ce programme se poursuivra aujourd'hui avec le Centre International des Technologies de l'environnement de Tunis (CITET). Dans le cadre du programme de mise à niveau de l'industrie et des entreprises tunisiennes et afin de leur permettre de faire face à l'ouverture de l'économie nationale sur l'espace économique européen et mondial, suite à l'adhésion de la Tunisie à l'accord du GATT, à la ratification du protocole de coopération avec l'Union européenne ainsi qu'aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), un certain nombre d'actions et de mesures ont été décidées par le gouvernement tunisien au profit des entreprises tunisiennes en vue de leur faciliter l'amélioration de leurs moyens, leurs équipements et l'organisation de leur gestion et ce, afin qu'elles puissent, dans certains délais fixés par les différents accords respecter les différentes normes de qualité internationales (ISO 9000, etc.).

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *

CHAPITRE: TOURISME DURABLE

Prise de décisions: Aucune information disponible.

Programmes et Projets: Aucune information disponible.

Etat de la situation: Aucune information disponible.

Renforcement des capacités, éducation, formation et sensibilisation: Aucune information disponible.

Information: Aucune information disponible.

Recherche et technologies: Aucune information disponible.

Financement: Aucune information disponible.

Coopération: Aucune information disponible.

* * *